

Article de *Juristat*

L'homicide au Canada, 2012

par Jillian Boyce et Adam Cotter

Centre canadien de la statistique juridique

Diffusé le 19 décembre 2013



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada 

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à infostats@statcan.gc.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros sans frais suivants :

- | | |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur | 1-877-287-4369 |

Programme des services de dépôt

- | | |
|-----------------------------|----------------|
| • Service de renseignements | 1-800-635-7943 |
| • Télécopieur | 1-800-565-7757 |

Comment accéder à ce produit

Le produit n° 85-002-X au catalogue est disponible gratuitement sous format électronique. Pour obtenir un exemplaire, il suffit de visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca et de parcourir par « Ressource clé » > « Publications ».

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « À propos de nous » > « Notre organisme » > « Offrir des services aux Canadiens ».

Publication autorisée par le ministre responsable de
Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2013

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'entente de licence ouverte de Statistique Canada (<http://www.statcan.gc.ca/reference/licence-fra.html>).

This publication is also available in English.

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, ses entreprises, ses administrations et les autres établissements. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Signes conventionnels

Les signes conventionnels suivants sont employés dans les publications de Statistique Canada :

- . indisponible pour toute période de référence
- .. indisponible pour une période de référence précise
- ... n'ayant pas lieu de figurer
- 0 zéro absolu ou valeur arrondie à zéro
- 0^s valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie
- ^p provisoire
- ^r révisé
- x confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*
- E à utiliser avec prudence
- F trop peu fiable pour être publié
- * valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,05$)

L'homicide au Canada, 2012 : faits saillants

- Les services de police canadiens ont déclaré 543 homicides en 2012, soit 55 de moins que l'année précédente. Ainsi, le taux d'homicides a baissé de 10 % en 2012 pour s'établir à 1,56 victime pour 100 000 habitants, le taux le plus faible noté depuis 1966.
- En 2012, le plus fort recul du nombre d'homicides a été observé chez les victimes de 18 à 24 ans, en baisse de 44 homicides par rapport à l'année précédente. Le taux d'homicides pour ce groupe d'âge, qui affiche systématiquement le taux le plus élevé depuis plus de 10 ans, était donc comparable au taux observé chez les victimes de 25 à 34 ans.
- Les plus grandes diminutions du nombre d'homicides ont été enregistrées en Alberta (-24), en Colombie-Britannique (-16) et en Saskatchewan (-9). Le Québec (+3), les Territoires du Nord-Ouest (+2) et l'Ontario (+1) étaient les seules provinces et le seul territoire à avoir affiché une augmentation du nombre d'homicides en 2012 par rapport à l'année précédente.
- À l'instar des années précédentes, les taux d'homicides étaient généralement les plus élevés dans les régions de l'Ouest et du Nord du pays. Pour la huitième année consécutive, le taux d'homicides était le plus élevé au Nunavut (14,84 pour 100 000 habitants). Ayant affiché 4,10 homicides pour 100 000 habitants, le Manitoba a enregistré le plus haut taux d'homicides parmi les provinces en 2012, suivi de la Saskatchewan (2,69).
- Parmi les régions métropolitaines de recensement, Thunder Bay a enregistré le taux d'homicides le plus élevé en 2012 (5,81 pour 100 000 habitants); venaient ensuite Winnipeg (4,09), Regina (3,06) et Halifax (2,90). Pour la deuxième année consécutive, Moncton et Kingston n'ont déclaré aucun homicide. Il n'y a pas eu d'homicide non plus à Guelph, à Brantford et à St. John's en 2012.
- Malgré une baisse globale du nombre d'homicides commis en 2012, le nombre d'homicides perpétrés à l'aide d'une arme à feu a augmenté. Au total, 172 victimes ont été tuées au moyen d'une arme à feu en 2012, soit 14 victimes de plus par rapport à l'année précédente. En revanche, le nombre de victimes tuées à l'aide d'une arme pointue a diminué de 40, étant passé de 204 victimes en 2011 à 164 en 2012.
- Bien que le nombre d'homicides commis à l'aide d'une arme à feu ait augmenté en 2012, le taux de ces homicides est demeuré parmi les plus faibles en près de 50 ans. À l'instar des 20 dernières années, les armes de poing ont continué d'être à l'origine de la majorité (65 %) des homicides mettant en cause une arme à feu.
- En 2012, on a dénombré 95 homicides attribuables à des gangs, ce qui donne un taux de 0,27 victime pour 100 000 habitants. Ce taux est demeuré stable pour une troisième année consécutive. Ayant inscrit un taux de 0,74 homicide pour chaque tranche de 100 000 habitants, la Saskatchewan a enregistré le plus fort taux d'homicides liés à des gangs en 2012, qui était près de trois fois supérieur au taux national. Les armes à feu ont continué d'être à l'origine de la majorité (75 %) des homicides attribuables à des gangs cette année-là.
- Parmi les homicides résolus, la plupart (84 %) des victimes connaissaient leur assassin, qui était habituellement une connaissance ou un membre de la famille. Le nombre d'homicides commis par un étranger a diminué légèrement de 2011 à 2012, ce qui a ramené le taux de ces homicides (0,19 pour 100 000 habitants) à son plus bas niveau en plus de 40 ans.
- Il s'est produit 82 homicides entre partenaires intimes en 2012, soit 7 de moins que l'année précédente. Le taux d'homicides entre partenaires intimes s'établissait à 0,28 pour 100 000 habitants en 2012, ce qui correspond aux taux enregistrés au cours des cinq années précédentes. Les taux d'homicides sur des partenaires intimes de sexe féminin sont demeurés plus élevés que ceux sur des partenaires intimes de sexe masculin, peu importe le groupe d'âge.
- En 2012, on a dénombré 34 jeunes de 12 à 17 ans qui étaient les auteurs présumés d'un homicide, soit 12 de moins que l'année précédente. Ainsi, le taux de jeunes auteurs présumés d'homicide a reculé pour s'établir à 1,42 pour 100 000 jeunes, soit le plus bas taux observé en plus de 10 ans.

L'homicide au Canada, 2012

par Jillian Boyce et Adam Cotter

L'homicide demeure un événement relativement rare au Canada, représentant moins de 1 % de tous les crimes violents commis en 2012 (Perreault, 2013). Néanmoins, l'homicide est l'infraction criminelle la plus grave, engendrant des conséquences dévastatrices pour les familles des victimes et mobilisant d'importantes ressources de tous les volets du système canadien de justice pénale. Il importe donc d'examiner la nature et l'étendue de l'homicide au Canada, non seulement en raison de sa gravité, mais également parce qu'il est considéré comme un baromètre relativement fiable de la violence dans la société (Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, 2011).

Depuis 1961, Statistique Canada recueille des données déclarées par la police sur les affaires, les victimes et les auteurs présumés d'homicide dans le cadre de l'Enquête sur les homicides. À l'aide des données tirées de l'Enquête sur les homicides de 2012, cet article de *Juristat* présente les tendances à court et à long terme des homicides aux échelons du pays, des provinces et territoires, et des régions métropolitaines de recensement. De plus, l'article permet d'examiner les caractéristiques des homicides, notamment les différences entre les sexes, les méthodes utilisées pour commettre un homicide, l'implication de gangs et de groupes du crime organisé, la probabilité de résolution, le lien des auteurs présumés avec les victimes, les affaires mettant en cause des partenaires intimes, ainsi que la participation des jeunes.

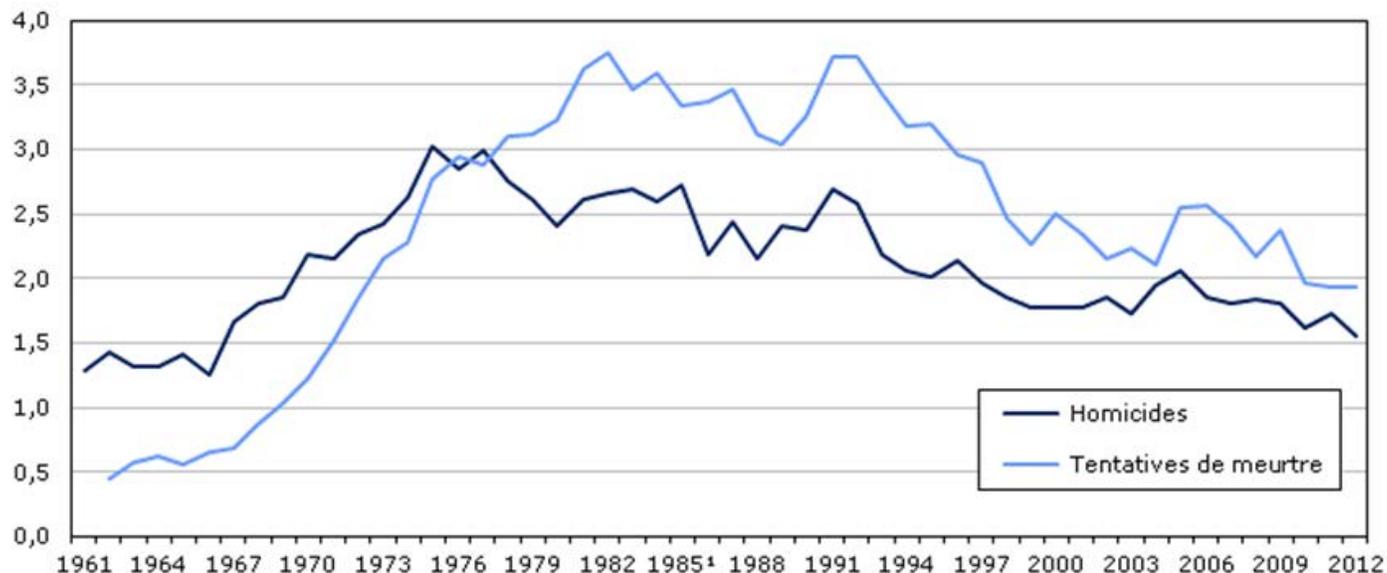
Le taux d'homicides atteint son point le plus faible depuis 1966

Après avoir augmenté l'année précédente, le nombre d'homicides a reculé en 2012. Au total, les services de police canadiens ont déclaré 543 homicides en 2012, soit 55 de moins que l'année précédente (tableau 1a). Cela s'est traduit par un taux d'homicides de 1,56 pour chaque tranche de 100 000 habitants (tableau 1b), ce qui représente une diminution de 10 % par rapport à 2011 et le plus bas taux d'homicides noté depuis 1966.

Le recul du taux d'homicides enregistré en 2012 poursuit une tendance générale à la baisse qui se dessine depuis que le taux a atteint un sommet en 1975 (graphique 1). De même, malgré des fluctuations annuelles, le taux de tentatives de meurtre diminue depuis 30 ans. Le nombre de tentatives de meurtre a augmenté de 11 victimes entre 2011 et 2012, mais le taux est demeuré l'un des plus bas au cours des 40 dernières années (1,94 pour 100 000 habitants) (Perreault, 2013).

Graphique 1 Homicides et tentatives de meurtre, Canada, 1961 à 2012

taux pour 100 000
habitants



... n'ayant pas lieu de figurer (tentatives de meurtre en 1961)

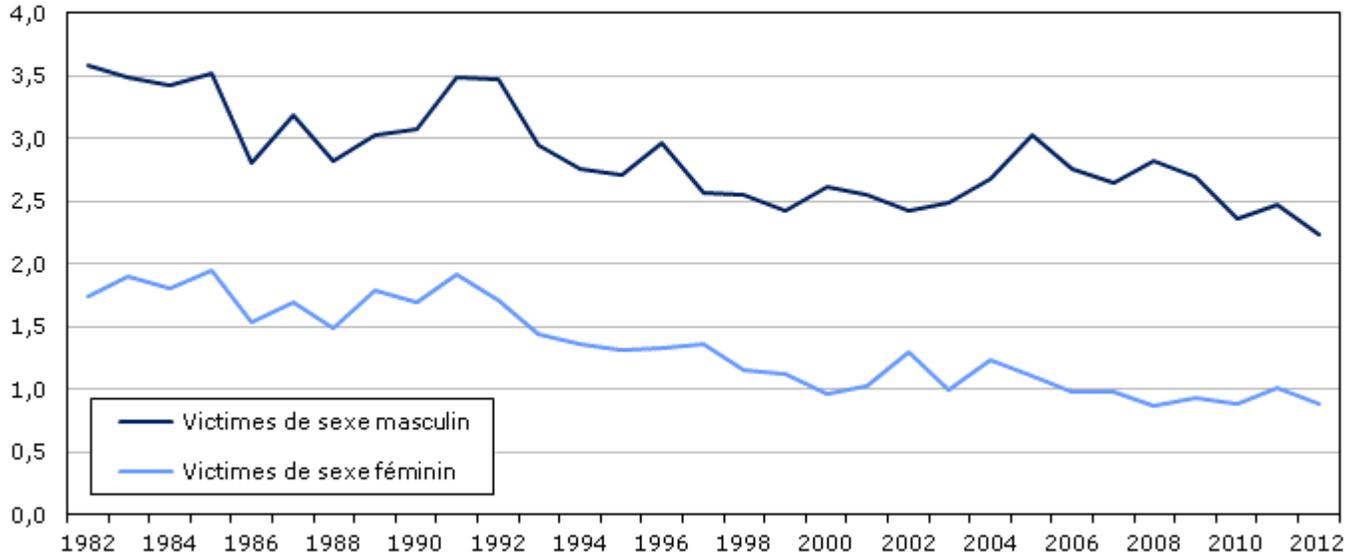
1. Exclut les 329 victimes tuées dans l'affaire Air India en 1985.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides et Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

En 2012, il y a eu moins de victimes d'homicide, autant chez les hommes que chez les femmes. Cette année-là, alors que le taux d'homicides sur des victimes de sexe masculin atteignait son niveau le plus bas en plus de 40 ans (2,24 pour 100 000 hommes), le taux d'homicides sur des victimes de sexe féminin (0,88 pour 100 000 femmes) était essentiellement semblable aux taux enregistrés ces dernières années (graphique 2). Néanmoins, les victimes d'homicide en 2012 demeuraient majoritairement de sexe masculin (71 % par rapport à 29 % pour les victimes de sexe féminin) (tableau 2).

Graphique 2 Homicides selon le sexe de la victime, Canada, 1982 à 2012

taux pour 100 000
habitants

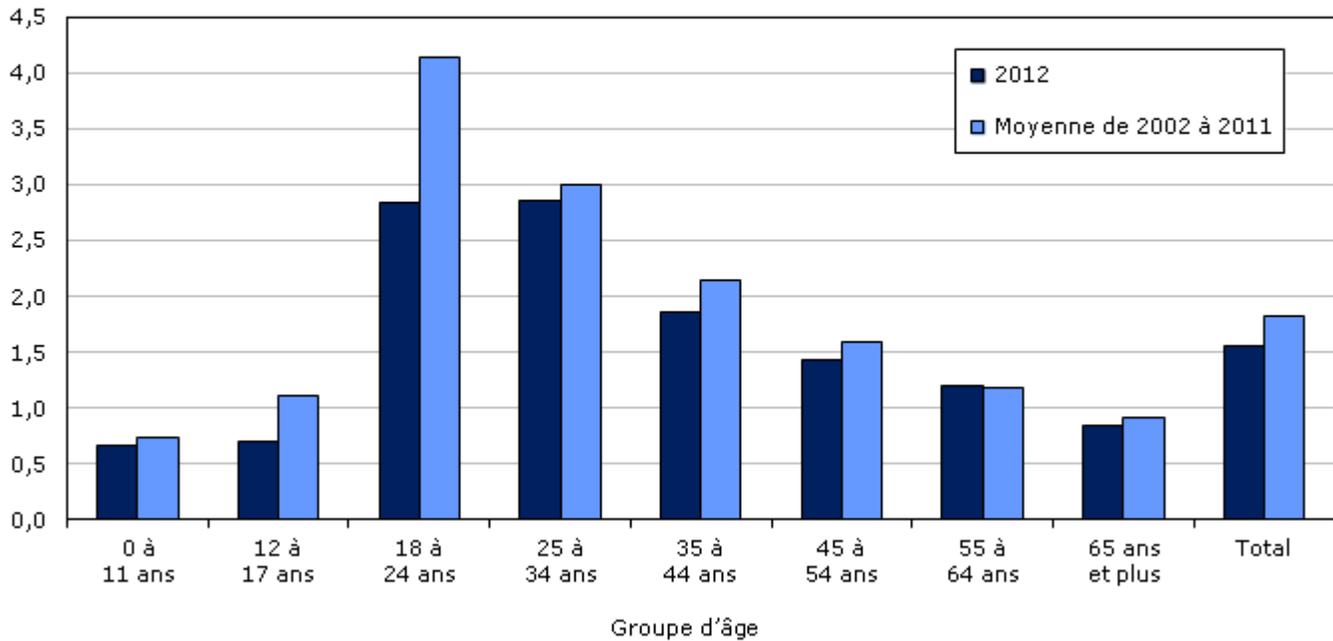


Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

Le nombre de victimes d’homicide a également diminué parmi presque tous les groupes d’âge en 2012. La baisse la plus prononcée a été constatée chez les victimes de 18 à 24 ans, dont le nombre d’homicides est passé de 139 en 2011 à 95 en 2012. Ce recul a été observé en raison de la baisse du nombre d’homicides dans ce groupe d’âge dans la majorité des provinces et des territoires, en particulier la Colombie-Britannique (-16), l’Alberta (-8) et le Québec (-8). Le taux d’homicides chez les victimes de 18 à 24 ans était l’un des plus faibles enregistrés en environ 40 ans et, pour la première fois en plus de 10 ans, ce groupe d’âge n’affichait pas le taux d’homicides le plus élevé. En revanche, le nombre de victimes âgées de 25 à 34 ans est passé de 123 en 2011 à 139 en 2012; par conséquent, ce groupe d’âge a inscrit un taux d’homicides comparable à celui des victimes de 18 à 24 ans (graphique 3).

Graphique 3 Homicides selon le groupe d'âge de la victime, Canada, 2012

taux pour 100 000
habitants



Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

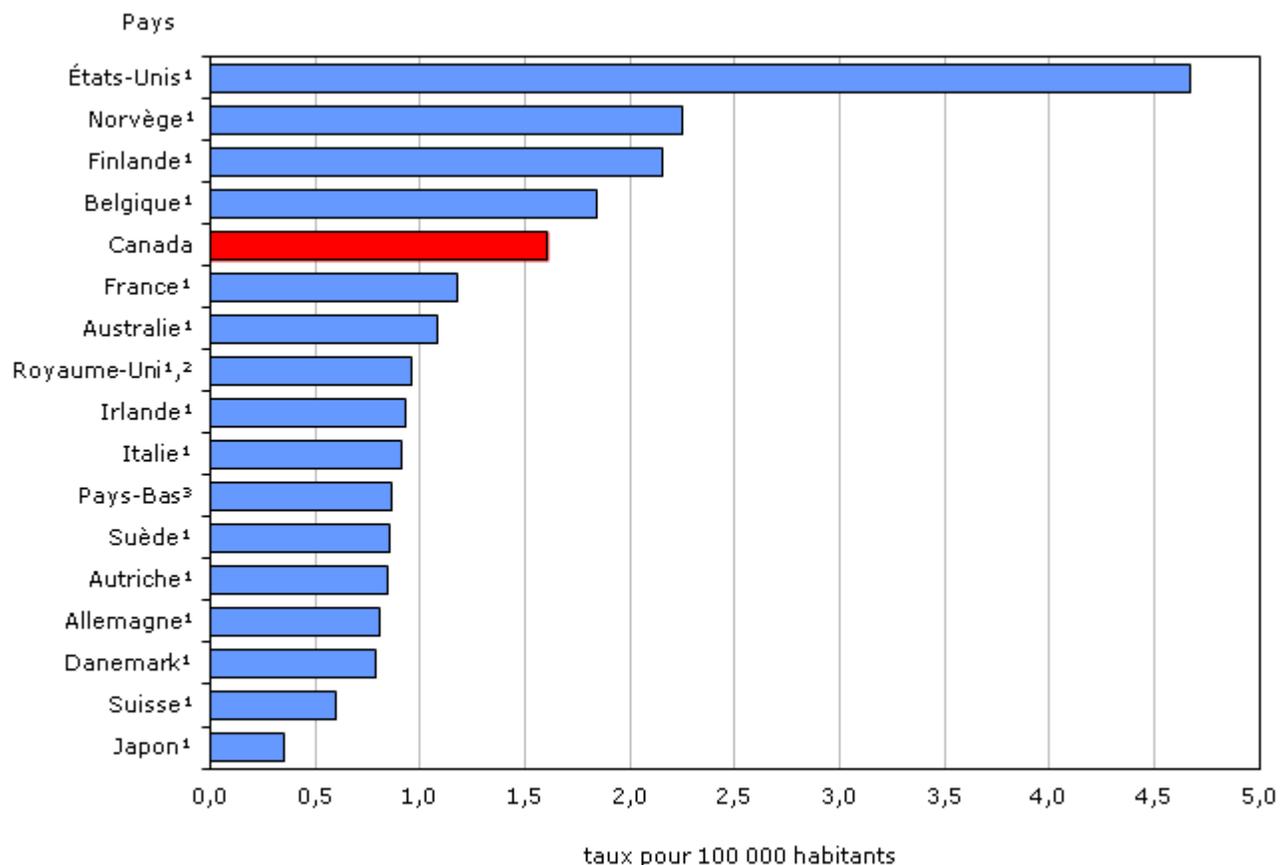
Encadré 1

Comparaisons internationales des homicides

Le taux d'homicides demeure l'une des meilleures façons de comparer la criminalité entre les pays, car c'est la mesure la plus susceptible de faire l'objet d'une enquête approfondie et d'être déclarée de manière fiable dans les statistiques officielles de la criminalité (Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, 2011; Shaw, Van Dijk et Rhomborg, 2003). De plus, les définitions relatives au dénombrement des homicides sont généralement semblables à l'échelle internationale (Nivette, 2011; Van Dijk, 2008), d'où la possibilité d'établir des comparaisons.

Le taux d'homicides au Canada demeure plus élevé que celui de la majorité des pays qui lui sont semblables¹. Plus précisément, en 2012, le taux d'homicides au Canada s'est classé au cinquième rang parmi les 17 pays considérés comme les plus comparables au Canada. Même si le taux d'homicides au Canada (1,56 pour 100 000 habitants) était environ quatre fois supérieur à celui du Japon, le pays semblable ayant affiché le taux d'homicides le plus bas, il demeurerait bien en deçà du taux d'homicides observé aux États-Unis, qui s'élevait à 4,67 pour chaque tranche de 100 000 habitants (Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, 2011) (graphique 4).

Graphique 4 Taux d'homicides, selon le pays semblable, 2012



1. Les chiffres représentent les données de 2011.

2. Comprend l'Angleterre et le pays de Galles.

3. Les chiffres représentent les données de 2010.

Sources : Statistique Canada et Office des Nations Unies contre la drogue et le crime.

Les homicides affichent un recul dans la plupart des provinces et des territoires en 2012

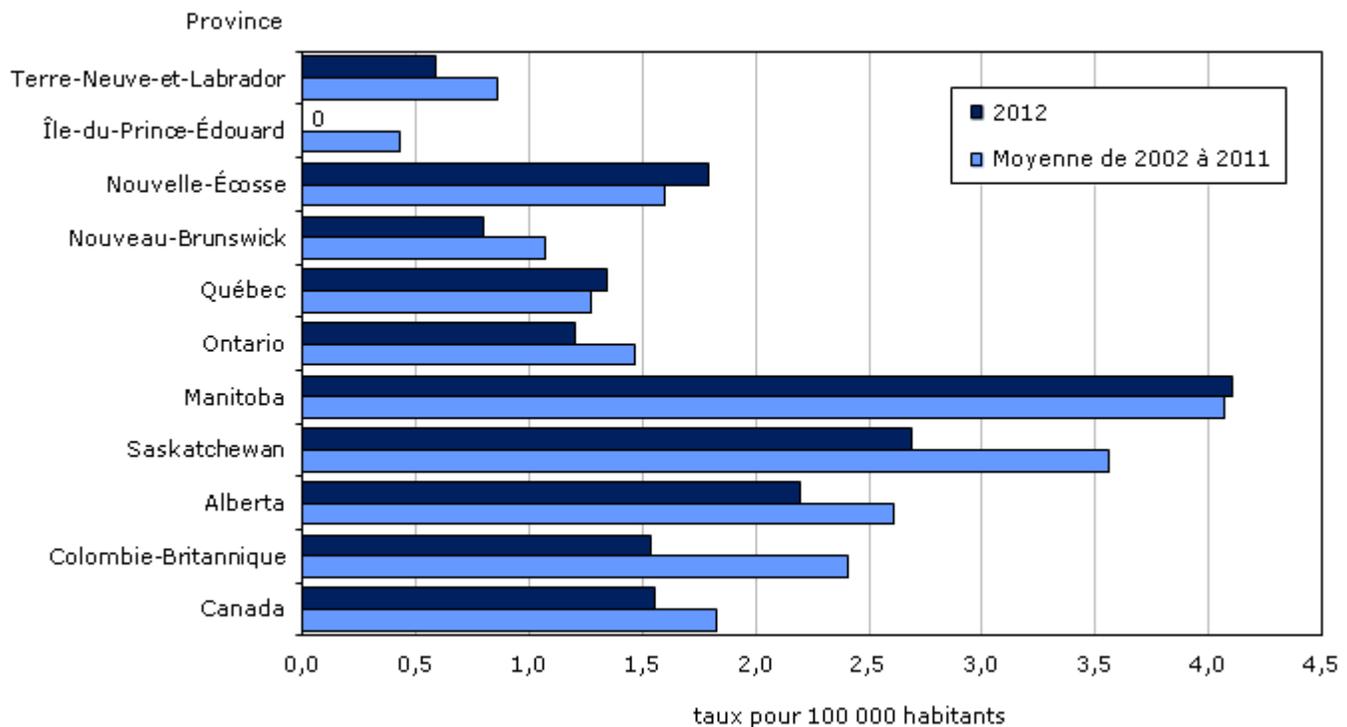
En 2012, les homicides ont diminué dans presque toutes les provinces et tous les territoires. Les reculs les plus importants ont été observés en Alberta (-24), en Colombie-Britannique (-16) et en Saskatchewan (-9), lesquelles ont enregistré une baisse combinée de 49 homicides en 2012 (tableau 1a). Le Québec (+3), les Territoires du Nord-Ouest (+2) et l'Ontario (+1) étaient les seules provinces et le seul territoire à avoir affiché une augmentation du nombre d'homicides cette année-là.

Malgré la baisse du nombre d'homicides observée dans l'Ouest, les taux d'homicides étaient encore plus élevés dans les régions de l'Ouest et du Nord du pays. Ayant inscrit un total de cinq homicides en 2012, le Nunavut a enregistré le plus fort taux d'homicides (14,84 pour 100 000 habitants) pour une huitième année consécutive (tableau 1b). Les Territoires du Nord-Ouest, qui ont également déclaré cinq homicides en 2012, ont affiché le deuxième taux en importance au pays (11,53) et le taux le plus élevé qu'ils aient enregistré depuis 1992^{2,3}.

À l'instar des années précédentes, le Manitoba a inscrit en 2012 le taux d'homicides le plus élevé parmi les provinces (4,10 pour 100 000 habitants), bien que le taux ait diminué de 3 % par rapport à l'année précédente. Malgré le fait que la Saskatchewan ait inscrit le deuxième taux d'homicides en importance parmi les provinces en 2012 (2,69 pour 100 000 habitants), il s'agissait du plus bas taux enregistré dans cette province depuis le début des années 2000; ce taux était également inférieur au taux moyen d'homicides noté en Saskatchewan au cours de la dernière décennie (graphique 5). Le taux d'homicides en Colombie-

Britannique s'est établi à son point le plus faible depuis que l'on a commencé à consigner ces données en 1961 et, pour la première fois, la province a déclaré un taux d'homicides semblable au taux national (1,54 et 1,56 respectivement).

Graphique 5 Homicides selon la province, 2012



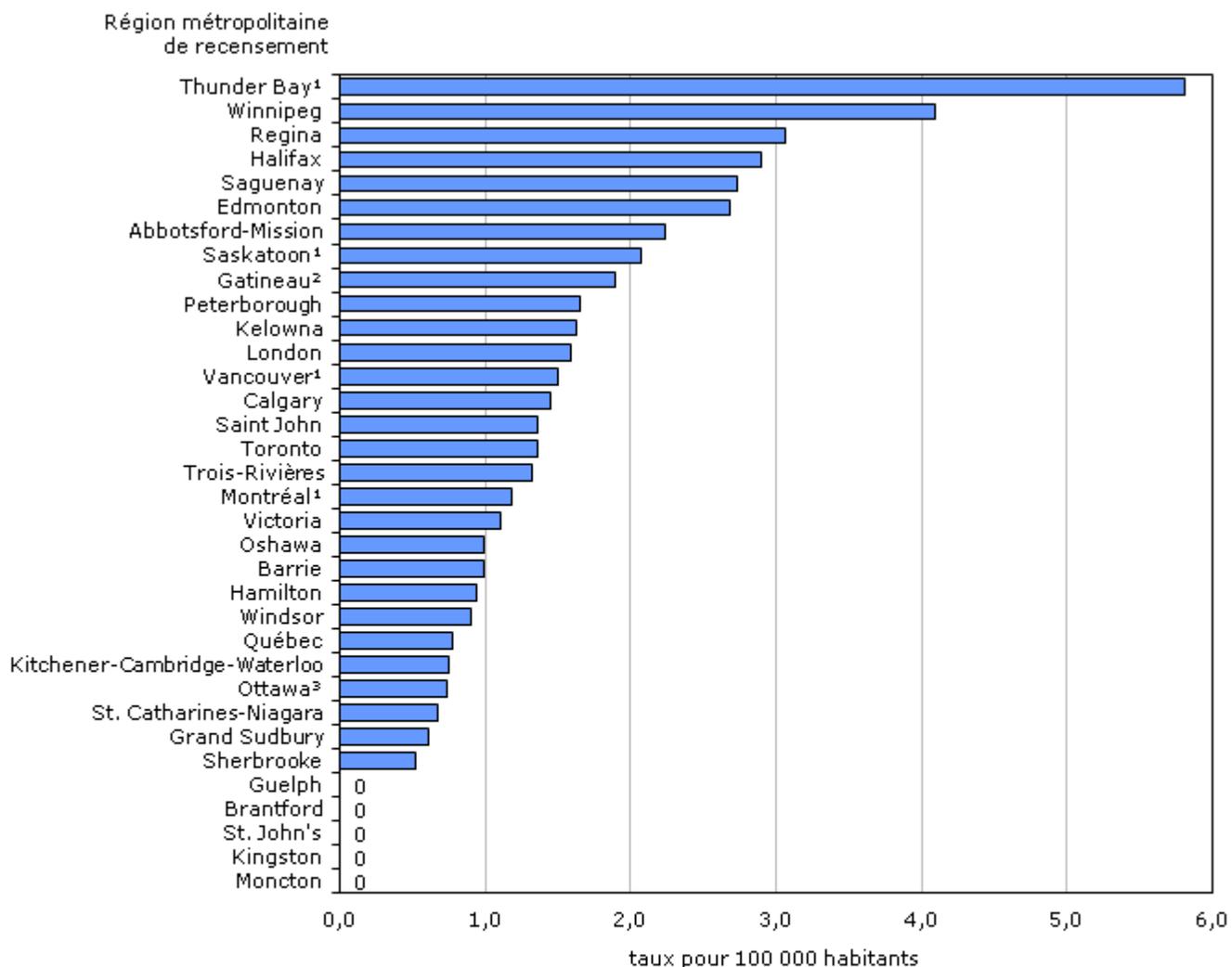
Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

Le Yukon et l'Île-du-Prince-Édouard n'ont affiché aucun homicide en 2012, alors que les taux d'homicides les plus faibles ont été observés à Terre-Neuve-et-Labrador (0,59) et au Nouveau-Brunswick (0,79). Le taux d'homicides en Ontario est demeuré stable en 2012 (1,20 pour 100 000 habitants) après avoir atteint, en 2011, son niveau le plus bas en 45 ans.

Thunder Bay enregistre le plus fort taux d'homicides en 2012

Pour la deuxième fois en trois ans, Thunder Bay a enregistré le taux d'homicides le plus élevé parmi les régions métropolitaines de recensement (RMR)⁴. Thunder Bay a affiché un total de sept homicides⁵ en 2012, ce qui s'est traduit par un taux de 5,81 pour 100 000 habitants. Ce taux dépassait de beaucoup celui enregistré en 2011, et il était trois fois supérieur au taux moyen observé au cours des 10 années précédentes (tableau 3). Malgré une diminution des homicides entre 2011 et 2012, Winnipeg (4,09) a inscrit le deuxième taux d'homicides en importance parmi les RMR en 2012, suivie de Regina (3,06) et de Halifax (2,90) (graphique 6).

Graphique 6 Homicides selon la région métropolitaine de recensement, 2012



1. Comprend un homicide commis dans un établissement correctionnel en 2012.

2. Gatineau représente la partie de la RMR d'Ottawa-Gatineau située au Québec.

3. Ottawa représente la partie de la RMR d'Ottawa-Gatineau située en Ontario.

Note : Une région métropolitaine de recensement (RMR) est composée d'une ou de plusieurs municipalités voisines qui sont situées autour d'un grand noyau urbain. Une RMR doit compter au moins 100 000 habitants, dont au moins 50 000 vivent dans le noyau urbain. Pour faire partie de la RMR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées à la région urbaine centrale, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement. Une RMR est normalement desservie par plus d'un service de police.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

Pour une deuxième année consécutive, Moncton et Kingston n'ont déclaré aucun homicide; de même, aucun homicide n'a été observé à Guelph, à Brantford et à St. John's en 2012. À l'instar des résultats à l'échelon provincial, Edmonton a inscrit la plus forte baisse du nombre d'homicides, soit 17 victimes de moins en 2012 qu'en 2011. Le taux d'homicides (2,68 par rapport à 4,17 en 2011) était donc inférieur au taux moyen d'homicides enregistré dans cette ville au cours des 10 dernières années (3,23). Halifax a inscrit en 2011 son plus fort taux d'homicides depuis que les données selon les RMR ont été rendues publiques en 1981. Elle a affiché une baisse semblable, son taux étant passé de 4,40 en 2011 à 2,90 en 2012.

Malgré la croyance répandue selon laquelle les homicides au Canada, et les crimes violents en général, sont un phénomène des grandes villes (Francisco et Chénier, 2007), les taux d'homicides dans les villes canadiennes sont généralement inférieurs ou semblables aux moyennes globales. Plus précisément, parmi les

cinq plus grandes villes au Canada (celles qui comptent plus de 1 million d'habitants), seule Edmonton a enregistré un taux d'homicides supérieur au taux national.

Encadré 2

L'homicide dans les régions métropolitaines américaines

Comme c'est le cas des régions métropolitaines de recensement (RMR) au Canada, les taux d'homicides varient entre les grandes régions statistiques métropolitaines (RSM) des États-Unis. Parmi les RSM comptant plus de 1 million d'habitants, les taux d'homicides variaient entre 1,79 pour 100 000 habitants à Raleigh (en Caroline du Nord) et 20,41 pour 100 000 habitants à la Nouvelle-Orléans (en Louisiane).

En 2012, cinq RMR comptaient plus de 1 million d'habitants au Canada : Toronto, Montréal, Vancouver, Calgary et Edmonton. Toutes ces RMR, à l'exception d'Edmonton, ont enregistré des taux d'homicides inférieurs à ceux des RSM américaines de taille comparable. Par exemple, la plus grande RSM — New York — et la RSM dont la taille est la plus semblable à celle de Toronto — Washington — ont chacune affiché un taux d'homicides près de trois fois plus élevé que celui de Toronto en 2012.

Tableau explicatif 1

Homicides selon la région statistique métropolitaine des États-Unis comptant plus de 1 million d'habitants, 2012

Région statistique métropolitaine ^{1, 2}	Habitants	Homicides	
	nombre	nombre	taux
Nouvelle-Orléans, LA	1 220 047	249	20,41
Memphis, TN-MS-AR	1 343 608	153	11,39
Detroit, MI	4 288 943	469	10,94
Baltimore, MD	2 755 459	262	9,51
Birmingham, AL	1 136 805	105	9,24
Philadelphie, PA-NJ-DE-MD	6 012 363	517	8,60
Oklahoma City, OK	1 285 907	103	8,01
Jacksonville, FL	1 378 810	110	7,98
Kansas City, MO-KS	2 033 239	156	7,67
St. Louis, MO-IL	2 798 017	202	7,22
Chicago, IL-IN-WI	9 511 421	675	7,10
Milwaukee, WI	1 566 214	107	6,83
Richmond, VA	1 232 458	84	6,82
Virginia Beach, VA-NC	1 703 542	116	6,81
San Francisco, CA	4 431 755	288	6,50
Miami, FL	5 747 489	364	6,33
Louisville, KY-IN	1 248 616	77	6,17
Atlanta, GA	5 434 540	333	6,13
Tucson, AZ	1 000 369	57	5,70
Houston, TX	6 150 496	349	5,67
Indianapolis, IN	1 915 784	108	5,64
Phoenix, AZ	4 309 766	228	5,29
San Antonio, TX	2 227 800	114	5,12
Nashville, TN	1 712 682	87	5,08
Los Angeles, CA	13 064 838	651	4,98
Orlando, FL	2 200 987	109	4,95
Las Vegas, NV	1 995 735	95	4,76
Buffalo, NY	1 140 160	54	4,74
Pittsburgh, PA	2 363 571	99	4,19
Dallas, TX	6 680 025	277	4,15
Riverside, CA	4 344 917	178	4,10

Rochester, NY	1 086 565	44	4,05
Denver, CO	2 635 467	103	3,91
Tampa, FL	2 863 265	111	3,88
Sacramento, CA	2 196 416	84	3,82
New York, NY-NJ-PA	19 791 750	748	3,78
Hartford, CT	1 023 883	37	3,61
Washington, DC-VA-MD-WV	5 826 080	210	3,60
Cincinnati, OH-KY-IN	2 123 695	74	3,48
San Diego, CA	3 169 187	107	3,38
San Jose, CA	1 882 748	56	2,97
Seattle, WA	3 534 349	104	2,94
Providence, RI-MA	1 604 098	38	2,37
Portland, OR-WA	2 279 873	54	2,37
Minneapolis, MN-WI	3 408 532	76	2,23
Salt Lake City, UT	1 123 286	25	2,23
Austin, TX	1 810 230	39	2,15
Boston, MA-NH	4 629 025	95	2,05
Raleigh, NC	1 175 043	21	1,79

1. Une région statistique métropolitaine (RSM) comprend un ou plusieurs comtés ou équivalents de comté adjacents qui ont au moins un noyau urbain d'au moins 50 000 habitants, en plus du territoire adjacent qui présente un degré élevé d'intégration sociale et économique avec le noyau, le degré d'intégration étant mesuré par les liens de migration quotidienne. Cette définition ressemble à celle de la région métropolitaine de recensement (RMR). Le FBI publie chaque année des données pour l'ensemble des RSM, dans la mesure où au moins 75 % de tous les organismes d'application de la loi de la RSM fournissent des données et où les centres urbains envoient 12 mois de données établies. Par conséquent, il se peut que certaines RSM comptant plus de 1 million d'habitants ne figurent pas dans le présent tableau.

2. Une RSM peut comprendre plus d'un noyau urbain et traverser les frontières des États. Aux fins du présent tableau, seule la plus grande ville d'une RSM est montrée.

Note : Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Il se peut que les taux ne correspondent pas aux chiffres publiés par le FBI, puisque les nombres présentés ici représentent les affaires déclarées, tandis que le FBI calcule les taux en fonction de totaux estimatifs dans les cas où la couverture n'est pas de 100 %. En 2012, toutes les RSM présentées dans ce tableau avaient des taux de couverture supérieurs à 95 %, à l'exception d'Indianapolis (85 %).

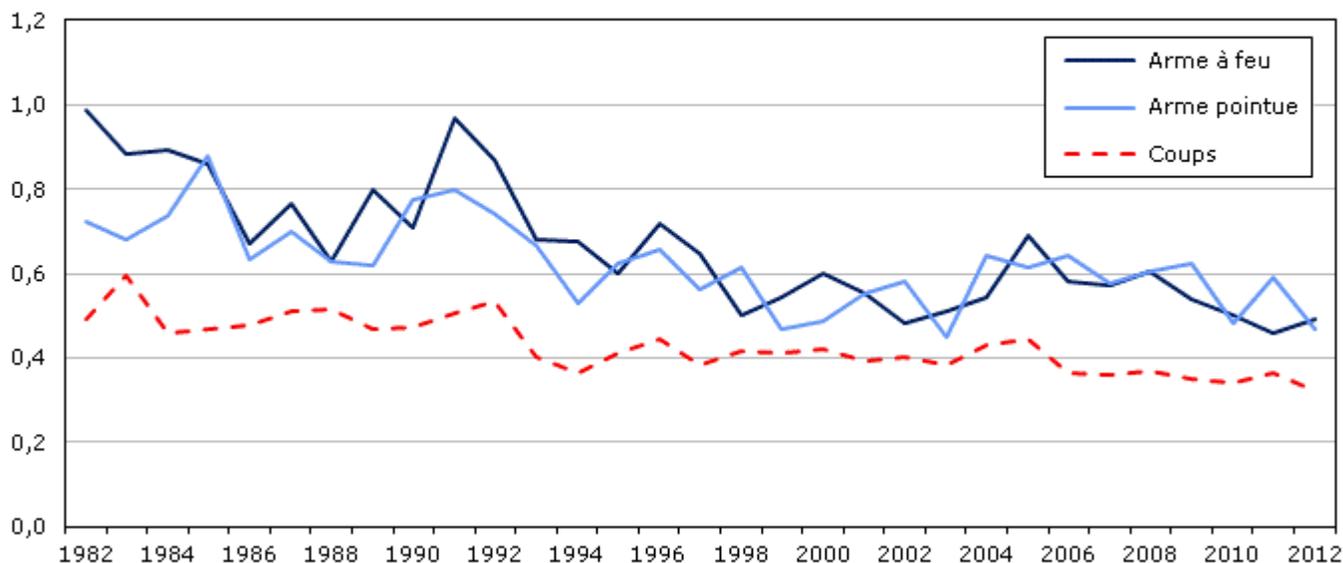
Source : Federal Bureau of Investigation, Uniform Crime Report, tableau 6: Crime in the United States by Metropolitan Statistical Agency, 2012.

Les homicides commis à l'aide d'une arme à feu progressent en 2012, alors que ceux commis à l'aide d'une arme pointue diminuent

Comme cela a été le cas pendant plus de 30 ans, les homicides commis en 2012 ont surtout été perpétrés au moyen d'une arme à feu ou d'une arme pointue. On a dénombré 172 homicides perpétrés à l'aide d'une arme à feu en 2012, en hausse par rapport à 158 en 2011, ce qui représentait 33 % de tous les homicides (tableau 4). Le taux d'homicides commis à l'aide d'une arme à feu est donc passé de 0,46 pour 100 000 habitants en 2011 à 0,49 pour 100 000 habitants en 2012 (graphique 7), mais il est demeuré parmi les plus faibles taux notés en près de 50 ans.

Graphique 7 Homicides selon la méthode la plus courante, Canada, 1982 à 2012

taux pour 100 000
habitants



Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

Le risque qu'un homicide soit commis à l'aide d'une arme à feu demeurait plus élevé dans certaines régions du pays, les plus forts taux en 2012 ayant été enregistrés en Nouvelle-Écosse (0,84), en Alberta (0,75) et en Saskatchewan (0,74). Malgré une augmentation du nombre d'homicides perpétrés au moyen d'une arme à feu en Ontario en 2012 (11 victimes de plus qu'en 2011), le taux est demeuré en deçà du taux national (0,43 et 0,49 respectivement). Parmi les RMR, Halifax a enregistré le taux le plus élevé d'homicides commis à l'aide d'une arme à feu (1,93 victime pour 100 000 habitants) (tableau 5), qui était près de quatre fois supérieur au taux national. Contrairement aux taux d'homicides en général, le risque qu'un homicide soit commis à l'aide d'une arme à feu demeurait plus élevé, dans l'ensemble, dans les RMR (0,54) que dans les autres régions (0,38).

Le nombre d'homicides perpétrés à l'aide d'une arme pointue a diminué en 2012, ce qui coïncide avec la baisse globale des homicides. Au total, 164 personnes ont été tuées au moyen d'une arme pointue en 2012, soit 40 de moins qu'en 2011, ce qui représentait 31 % de tous les homicides. Le taux d'homicides perpétrés à l'aide d'une arme pointue a donc reculé pour s'établir à 0,47 pour 100 000 habitants, l'un des plus faibles taux enregistrés en près de 40 ans.

Les plus fortes baisses du nombre d'homicides commis à l'aide d'une arme pointue ont été observées en Colombie-Britannique (-18), en Alberta (-12) et en Saskatchewan (-10). Toutefois, au Manitoba, les homicides de ce type ont fait sept victimes de plus en 2012 que l'année précédente, ce qui s'est traduit par un taux plus de quatre fois supérieur au taux national (2,05 par rapport à 0,47). Lorsqu'on examine le taux d'homicides perpétrés à l'aide d'une arme pointue selon la RMR, Thunder Bay et Winnipeg ont toutes deux enregistré un taux qui dépassait de beaucoup le taux national (2,49 et 1,98 respectivement) (tableau 5).

Le nombre de personnes ayant succombé aux coups qui leur ont été portés a également diminué en 2012. En effet, il y en a eu 13 de moins que l'année précédente, ce qui donne le plus bas taux d'homicides commis à l'aide de cette méthode en plus de 40 ans (0,32 pour 100 000 habitants).

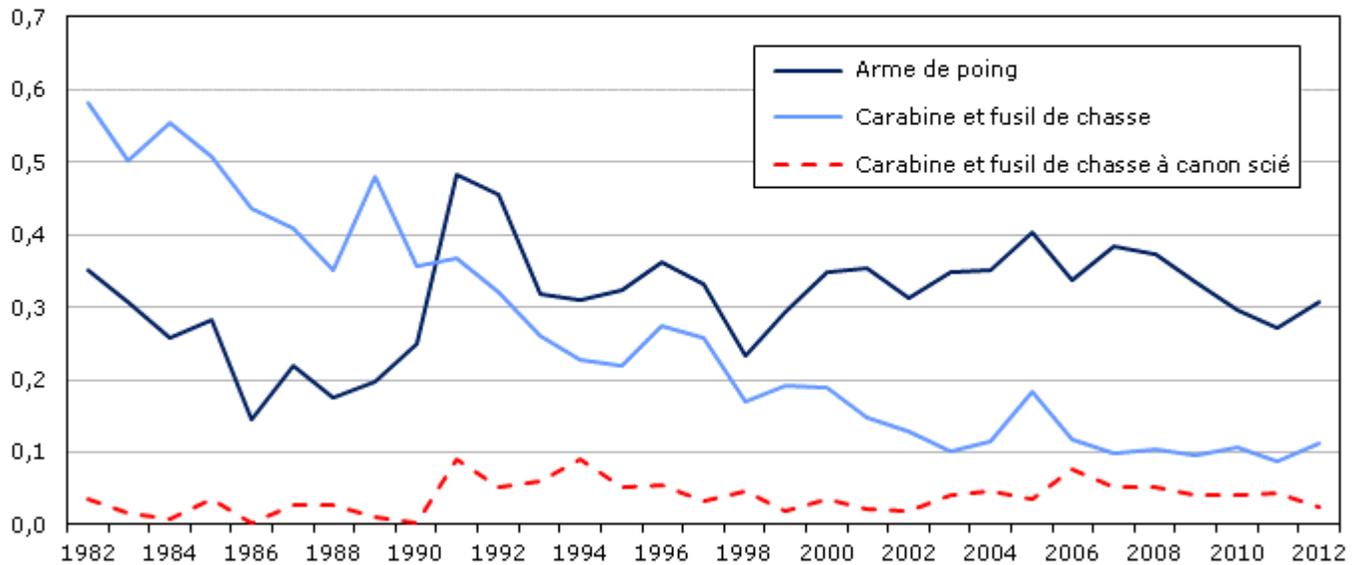
De plus, 2012 marque la première année au cours de laquelle il n'y a pas eu d'homicide attribuable au syndrome du bébé secoué depuis que l'on a commencé à recueillir ces données en 1997. Malgré l'absence de décès attribuable au syndrome du bébé secoué, 16 enfants de moins de trois ans ont été tués en 2012, soit un de plus que l'année précédente.

Les armes de poing demeurent le type d'arme à feu le plus souvent utilisé pour commettre un homicide

Avant le début des années 1990, les homicides commis à l'aide d'une arme à feu mettaient le plus souvent en cause une carabine ou un fusil de chasse. Toutefois, cette tendance a changé depuis 1991, lorsque les armes de poing sont devenues plus couramment utilisées (graphique 8). En 2012, la majorité (65 %) des homicides commis à l'aide d'une arme à feu mettaient en cause des armes de poing, suivies des carabines ou des fusils de chasse (24 %), des carabines ou des fusils de chasse à canon scié (5 %), des armes à feu entièrement automatiques (5 %) et des autres armes de type arme à feu (p. ex. clouées, fusils à plomb) (1 %) (tableau 6). Le taux d'homicides commis à l'aide d'une arme de poing (0,31) en 2012 était donc presque trois fois le taux d'homicides commis au moyen d'une carabine ou d'un fusil de chasse (0,11).

Graphique 8
Homicides commis à l'aide d'une arme à feu, certains types d'arme à feu, Canada, 1982 à 2012

taux pour 100 000 habitants



Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

Certains types d'armes à feu étaient plus susceptibles d'être à l'origine des homicides perpétrés dans certaines régions du pays que dans d'autres. Par exemple, en 2012, la majorité des homicides commis à l'aide d'une arme à feu dans les RMR mettaient en cause une arme de poing (76 %), alors que la plupart des homicides commis à l'aide d'une arme à feu à l'extérieur des RMR impliquaient une carabine ou un fusil de chasse (60 %). Il y avait toutefois des exceptions, comme à Winnipeg, où les armes de poing (40 %) étaient tout aussi susceptibles que les carabines ou les fusils de chasse à canon scié (40 %) d'être à l'origine des homicides commis à l'aide d'une arme à feu. Parmi les trois plus grandes RMR du Canada, Toronto a enregistré la plus forte proportion d'homicides commis au moyen d'une arme à feu impliquant une arme de poing (87 %), suivie de Montréal (67 %) et de Vancouver (65 %).

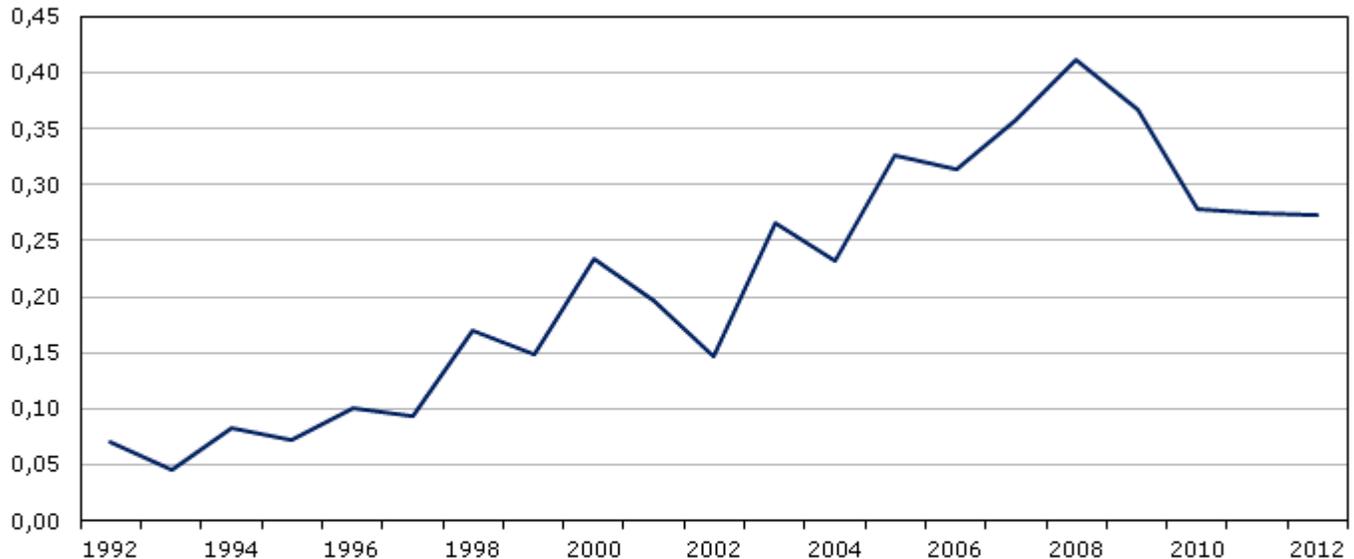
Les homicides attribuables à des gangs demeurent stables pour une troisième année consécutive

L'Enquête sur les homicides permet à la police de classer un homicide parmi les homicides liés à des gangs lorsqu'elle soupçonne qu'il est la conséquence des activités d'un groupe du crime organisé ou d'un gang de rue. Depuis que l'on a commencé à recueillir ces données en 1991, le taux d'homicides attribuables à des gangs a généralement augmenté jusqu'à ce qu'il atteigne un sommet en 2008 (graphique 9). En 2012, la

police a déterminé que 95 homicides étaient liés à des gangs. Le taux de ce type d'homicides est donc demeuré stable pour une troisième année consécutive, se situant à 0,27 victime pour 100 000 habitants.

Graphique 9 Homicides attribuables à des gangs, Canada, 1992 à 2012

taux pour 100 000
habitants



Note : Ces données sont disponibles depuis 1991. Un homicide est classé comme étant attribuable à un gang lorsque l'auteur présumé ou la victime de l'homicide était un membre ou possiblement un membre d'un groupe du crime organisé ou d'un gang de rue, ou était associé d'une façon ou d'une autre à un groupe du crime organisé ou à un gang de rue, et que l'homicide a été commis en raison de cette association. Les homicides attribuables à des gangs comprennent aussi les affaires dont la police soupçonnait qu'un gang était en cause. Avant 2005, on demandait à la police si l'homicide était attribuable à un gang ou non. À compter de 2005, la question a été modifiée pour donner à la police le choix entre les deux possibilités suivantes : (a) oui, attribuable à un gang ou (b) soupçonné d'être attribuable à un gang. Ainsi, il est possible qu'un faible nombre d'affaires soupçonnées d'être attribuable à un gang ait été exclu des chiffres antérieurs à 2005.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

Les taux d'homicides attribuables à des gangs demeuraient généralement les plus élevés dans l'Ouest du pays. En Saskatchewan, bien qu'il y ait eu un homicide attribuable à des gangs de moins que l'année précédente, le taux de ce type d'homicides était le plus élevé au pays et il était près de trois fois supérieur au taux national (0,74 par rapport à 0,27 pour 100 000 habitants) (tableau 7). Le Manitoba, qui a affiché ces dernières années certains des plus hauts taux d'homicides attribuables à des gangs au pays, a déclaré sept homicides de ce genre de moins en 2012 que l'année précédente, affichant son taux le plus bas depuis 2002 (0,39 pour 100 000 habitants).

Parmi les RMR, Saskatoon a inscrit le taux d'homicides attribuables à des gangs le plus élevé en 2012 (tableau 8). Cette RMR a enregistré un total de cinq homicides liés à des gangs cette année-là, ce qui représente un taux de 1,73 pour 100 000 habitants, soit plus de six fois le taux national (0,27). Parmi les trois plus grandes RMR du Canada, Vancouver (0,65) et Montréal (0,45) ont affiché des taux d'homicides attribuables à des gangs qui dépassaient le taux national, alors que celui de Toronto (0,25) était semblable au taux national. Contrairement aux taux d'homicides en général, le taux d'homicides attribuables à des gangs était plus élevé, dans l'ensemble, dans les RMR que dans les autres régions (0,33 par rapport à 0,13), ce qui demeure vrai depuis le début des années 1990.

Les armes à feu sont à l'origine de la plupart des homicides attribuables à des gangs

Les homicides liés à des gangs présentent certaines caractéristiques qui les distinguent des autres homicides. Par exemple, la plupart des homicides attribuables à des gangs sont commis à l'aide d'une arme à feu. Plus précisément, en 2012, les trois quarts (75 %) des homicides liés à des gangs mettaient en cause une arme à feu, comparativement à un peu moins du quart (21 %) des homicides qui n'étaient pas attribuables à des gangs. En outre, parmi les homicides commis à l'aide d'une arme à feu, des armes de poing ont été utilisées dans 80 % des homicides attribuables à des gangs, comparativement à 48 % des homicides non attribuables à des gangs.

En outre, les homicides attribuables à des gangs sont plus susceptibles d'être liés au commerce des drogues illicites, comme le trafic de drogues ou le règlement de comptes ou de dettes liés à la drogue. En 2012, 68 % des homicides liés à des gangs mettaient en cause des drogues, habituellement la cocaïne, comparativement à 11 % des homicides non attribuables à des gangs. Ainsi, la majorité des homicides attribuables à des gangs étaient motivés par un règlement de comptes (70 %) ou un gain financier (14 %). En revanche, les homicides qui n'étaient pas liés à des gangs étaient le plus souvent motivés par une dispute ou une querelle (39 %), ou encore — la frustration, la colère ou le désespoir (24 %).

La majorité des homicides commis en 2012 ont été résolus

En 2012, un peu plus des trois quarts (76 %) des homicides qui sont venus à l'attention de la police ont été classés (ces homicides sont également appelés « homicides résolus ») par la police, au moyen du dépôt d'accusation ou de la recommandation de la mise en accusation, du suicide de l'auteur présumé ou sans mise en accusation (notamment si l'auteur présumé est décédé autrement que par suicide)⁶. Parmi les homicides résolus en 2012, la plupart ont été classés par une mise en accusation portée ou recommandée par la police (88 %), alors que la proportion restante des homicides ont été classés par le suicide de l'auteur présumé (11 %) ou sans mise en accusation (1 %).

La proportion d'homicides résolus a tendance à varier selon la province et le territoire. En 2012, le Nunavut, qui affichait le taux d'homicides le plus élevé au pays, a résolu 100 % de ces homicides, soit les cinq d'entre eux. De même, le Manitoba, qui a inscrit le taux d'homicides le plus élevé parmi les provinces, a affiché la deuxième proportion en importance d'homicides résolus, 90 % de ses homicides ayant été classés en 2012. En revanche, la Colombie-Britannique a enregistré la plus faible proportion d'homicides résolus cette année-là, soit un peu plus de la moitié (55 %), suivie de près de la Nouvelle-Écosse (59 %).

En Colombie-Britannique, le taux de classement des homicides⁷ inférieur à la moyenne coïncide avec les taux de classement inférieurs à la moyenne nationale de trois de ces quatre RMR, dont Abbotsford–Mission et Vancouver, qui ont enregistré les plus bas taux de classement des homicides de toutes les RMR en 2012 (25 % et 49 % respectivement). Halifax a également affiché l'un des plus faibles taux de classement au pays, la moitié (50 %) de ses homicides étant demeurés non résolus en 2012. En général, les taux de classement des homicides étaient moins élevés dans les RMR que dans les autres régions.

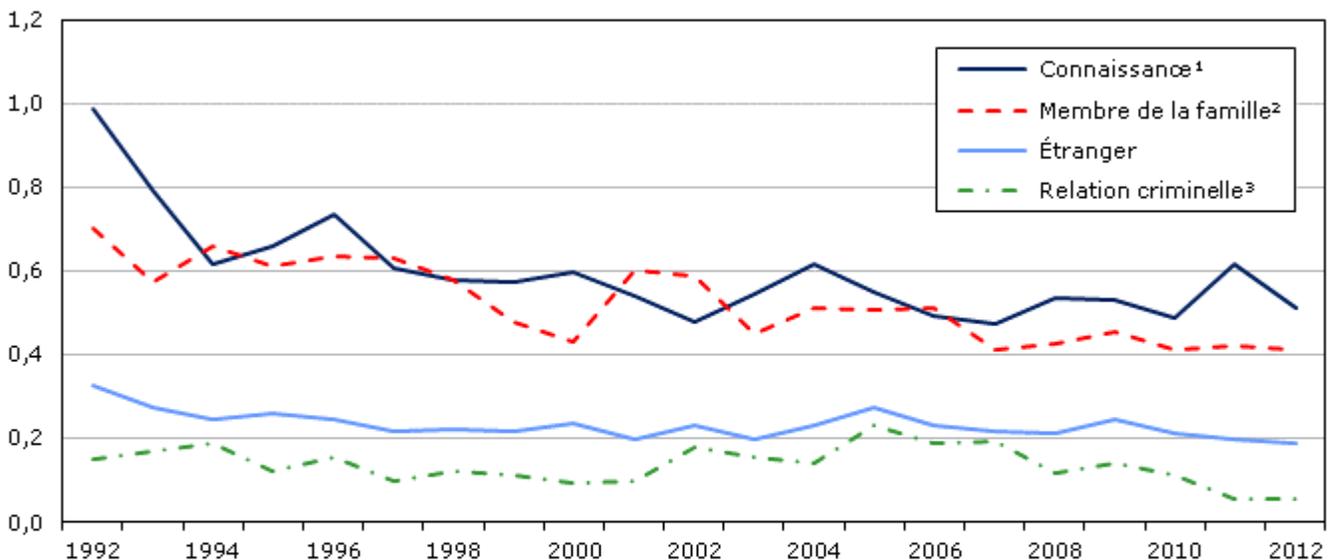
Bien que les taux de classement varient entre les provinces et les territoires et entre les RMR, plusieurs facteurs peuvent influencer sur la probabilité de résolution d'un homicide. Par exemple, on a constaté que les homicides mettant en cause des gangs ou le commerce des drogues ou des armes à feu sont moins susceptibles d'être résolus que les autres types d'homicides (Hotton Mahoney et Turner, 2012; Trussler, 2010; Dauvergne et Li, 2006). En 2012, 38 % des homicides considérés comme étant attribuables à des gangs ont été résolus, comparativement à 90 % des homicides qui ne l'étaient pas. De plus, le taux de classement des homicides liés à la drogue était moins élevé que celui des homicides non liés à la drogue (57 % par rapport à 88 %), tout comme le taux de classement des homicides impliquant une arme à feu était inférieur à celui des homicides qui n'impliquaient pas d'arme à feu (55 % par rapport à 89 %). De façon générale, les RMR qui ont affiché les plus faibles proportions d'homicides mettant en cause des gangs, des drogues ou des armes à feu en 2012 ont inscrit les plus fortes proportions d'homicides résolus cette année-là.

Les homicides commis par un étranger se situent à leur niveau le plus bas en plus de 40 ans

Les données antérieures sur les homicides révèlent systématiquement que les homicides résolus sont beaucoup plus susceptibles d'avoir été commis par une personne connue de la victime que par un étranger. En 2012, le taux d'homicides perpétrés par un étranger a légèrement reculé pour atteindre 0,19 pour 100 000 habitants (graphique 10), soit son plus bas niveau en plus de 40 ans. Dans l'ensemble, les homicides commis par un étranger représentaient 16 % de tous les homicides résolus en 2012, alors que la proportion restante des victimes ont été tuées par quelqu'un qu'elles connaissaient (84 %).

Graphique 10
Homicides selon le lien de l'auteur présumé avec la victime,
Canada, 1992 à 2012

taux pour 100 000
habitants



1. Comprend les simples connaissances, les amis proches, les partenaires amoureux (actuels et anciens) et les autres partenaires intimes non conjugaux, les voisins, les relations d'affaires (légitimes) et les symboles d'autorité.

2. Comprend les conjoints et conjointes actuels et anciens (en droit, de fait ou de même sexe), les parents et les enfants (biologiques, par adoption, par alliance et de famille d'accueil), les frères et sœurs, et les autres membres de la famille élargie.

3. Comprend notamment les travailleurs du sexe, les trafiquants de drogues et leurs clients, les usuriers et les membres de gangs. Bien que la prostitution ne soit pas illégale au Canada, de nombreuses activités liées au commerce du sexe sont interdites, comme le fait de communiquer avec une personne publiquement à des fins de prostitution, de vivre des produits de la prostitution et de tenir ou de fréquenter une maison de débauche. Il convient de souligner que certains homicides attribuables à des gangs peuvent avoir été classés parmi les homicides commis par une connaissance.

Note : La collecte des données sur le lien de l'auteur présumé avec la victime a débuté en 1961. Des modifications ont été apportées aux catégories de lien en 1991, 1997 et 2005.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

En 2012, les victimes demeuraient plus susceptibles d'être tuées par une connaissance (p. ex. une simple connaissance, un ami proche ou un partenaire amoureux), ces affaires représentant 44 % de tous les homicides résolus (tableau 9). Bien que le nombre d'homicides commis par une connaissance ait diminué (213 en 2011 par rapport à 178 en 2012), le nombre de victimes en 2012 était comparable à la moyenne décennale. La diminution des homicides commis par une connaissance en 2012 est en partie attribuable au recul du nombre d'homicides perpétrés par une simple connaissance, soit une baisse de 25 victimes par rapport à l'année précédente. En revanche, le nombre d'homicides commis par un ami proche a augmenté, le nombre de victimes étant passé de 33 en 2011 à 44 en 2012.

Parmi les homicides résolus, un peu plus du tiers (35 %) des victimes ont été tuées par un membre de la famille en 2012. Au total, 143 homicides ont été commis par un membre de la famille en 2012; ce nombre était semblable à celui noté en 2011, mais il était inférieur à la moyenne décennale de 154 victimes. Un conjoint actuel ou ancien (43 %) continuait d'être à l'origine de la plupart des homicides dans la famille en 2012, suivi d'un enfant (20 %), d'un parent (18 %), d'un membre de la famille élargie (14 %) ou d'un frère ou d'une sœur (5 %). Les homicides commis par un membre de la famille étaient plus souvent classés en tant que suicide de l'auteur présumé que les homicides commis par une personne non apparentée (23 % par rapport à 4 %).

La proportion restante (5 %) des victimes d'homicide en 2012 ont été tuées aux mains d'une personne avec qui elles entretenaient une relation criminelle. Dans l'ensemble, 20 victimes ont été tuées par une personne avec qui elles entretenaient une relation criminelle en 2012, un nombre semblable à celui enregistré l'année précédente, mais bien inférieur à la moyenne décennale précédente.

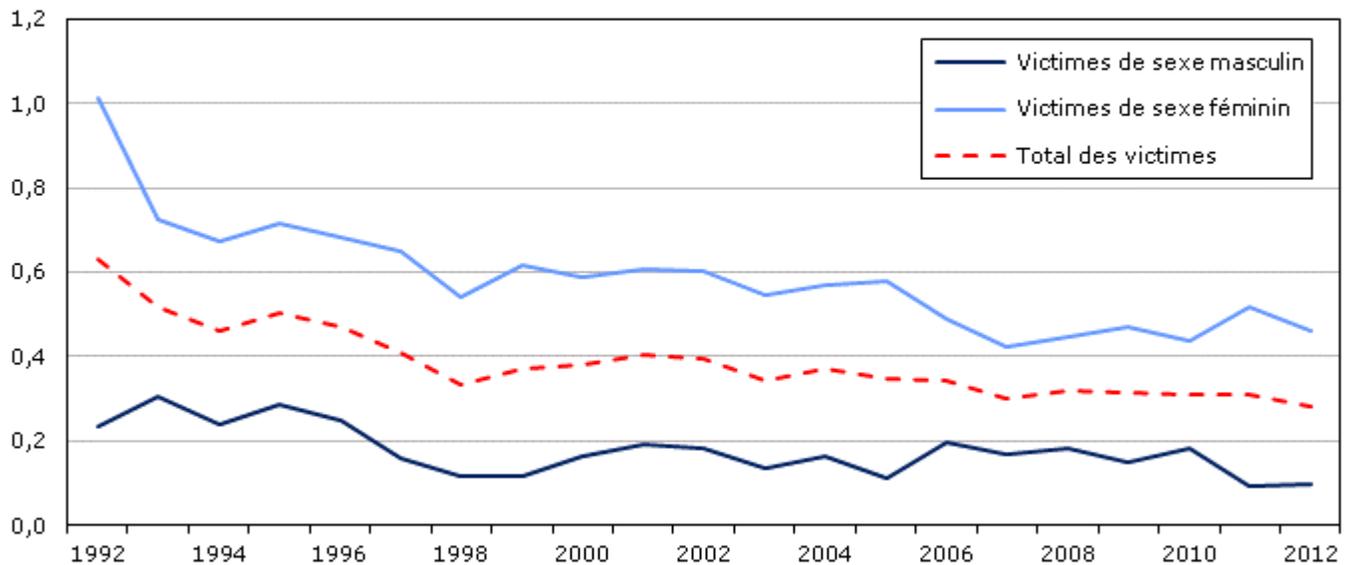
Bien que la majorité des victimes d'homicide connaissent leur assassin, le type de lien que partagent la victime et l'auteur présumé varie selon le sexe. Par exemple, la proportion de victimes de sexe féminin tuées par un membre de la famille en 2012 était trois fois supérieure à celle des victimes de sexe masculin (63 % par rapport à 21 %). En revanche, les victimes de sexe masculin étaient plus souvent tuées par une connaissance (52 %) ou un étranger (20 %) que les victimes de sexe féminin (28 % et 8 % respectivement).

Le nombre d'homicides entre partenaires intimes est demeuré stable ces dernières années

La violence entre partenaires intimes, lesquels comprennent les conjoints en droit, les conjoints de fait, les partenaires amoureux et les autres partenaires intimes (actuels ou anciens), représente environ le quart (26 %) de tous les crimes violents qui sont portés à l'attention de la police (Sinha, 2013). De même, parmi les homicides résolus en 2012, 1 sur 5 (20 %) était un homicide entre partenaires intimes. Au total, on a dénombré 82 homicides de ce genre au Canada en 2012, soit sept de moins que l'année précédente, la majorité (83 %) ayant été commis contre des partenaires intimes de sexe féminin. Le taux d'homicides entre partenaires intimes en 2012 s'établissait à 0,28 pour 100 000 habitants, un taux semblable à ceux enregistrés au cours des cinq années précédentes (graphique 11).

Graphique 11 Homicides entre partenaires intimes, selon le sexe de la victime, Canada, 1992 à 2012

taux pour 100 000
personnes de 15 ans et
plus



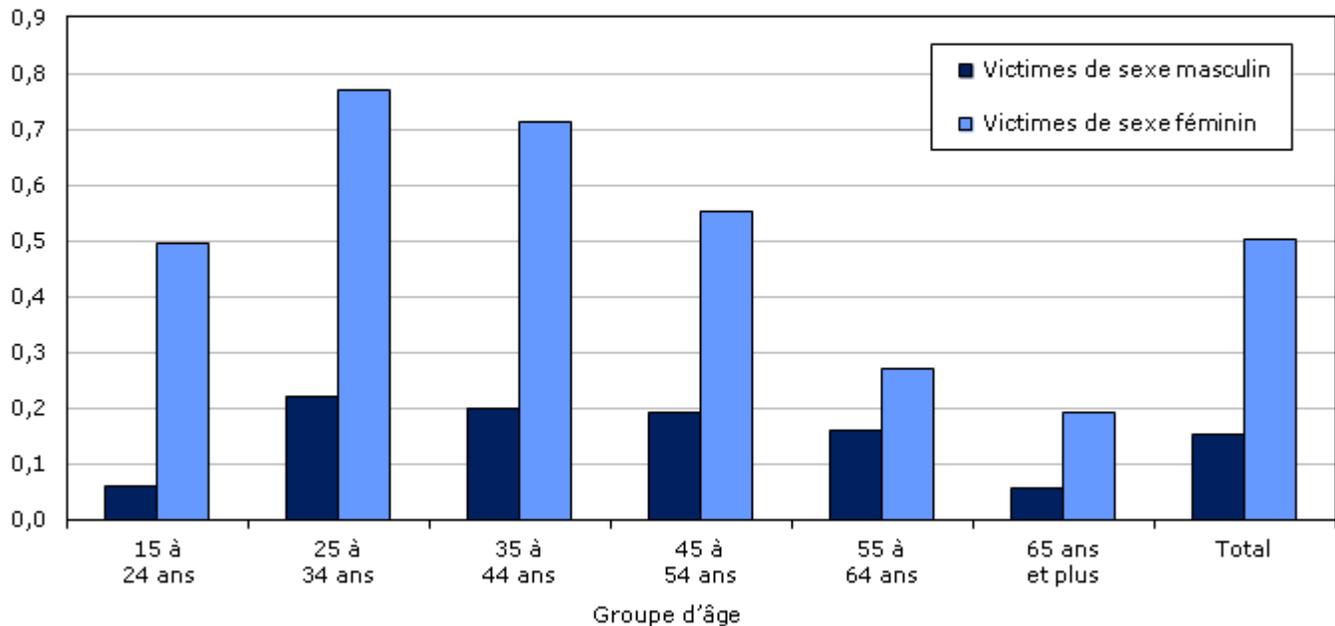
Note : Comprend les conjoints et conjointes actuels et anciens (en droit, de fait ou de même sexe), les partenaires amoureux et les autres partenaires intimes. Exclut un petit nombre de partenaires amoureux et autres partenaires intimes dont la victime était âgée de moins de 15 ans. La collecte des données sur le lien de l'auteur présumé avec la victime a débuté en 1961. Des modifications ont été apportées aux catégories de lien en 1991, 1997 et 2005.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

Depuis 2002, les taux d'homicides sur des partenaires intimes de sexe féminin sont toujours supérieurs à ceux sur des partenaires intimes de sexe masculin, quel que soit le groupe d'âge. L'écart variait entre un taux huit fois plus élevé chez les partenaires intimes de 15 à 24 ans et un taux environ deux fois plus élevé chez ceux de 55 à 64 ans (graphique 12). Chez les victimes des deux sexes, les taux d'homicides entre partenaires intimes étaient les plus élevés dans le groupe des 25 à 34 ans.

Graphique 12 Homicides entre partenaires intimes, selon le sexe et le groupe d'âge de la victime, Canada, 2002 à 2012

taux pour 100 000
habitants



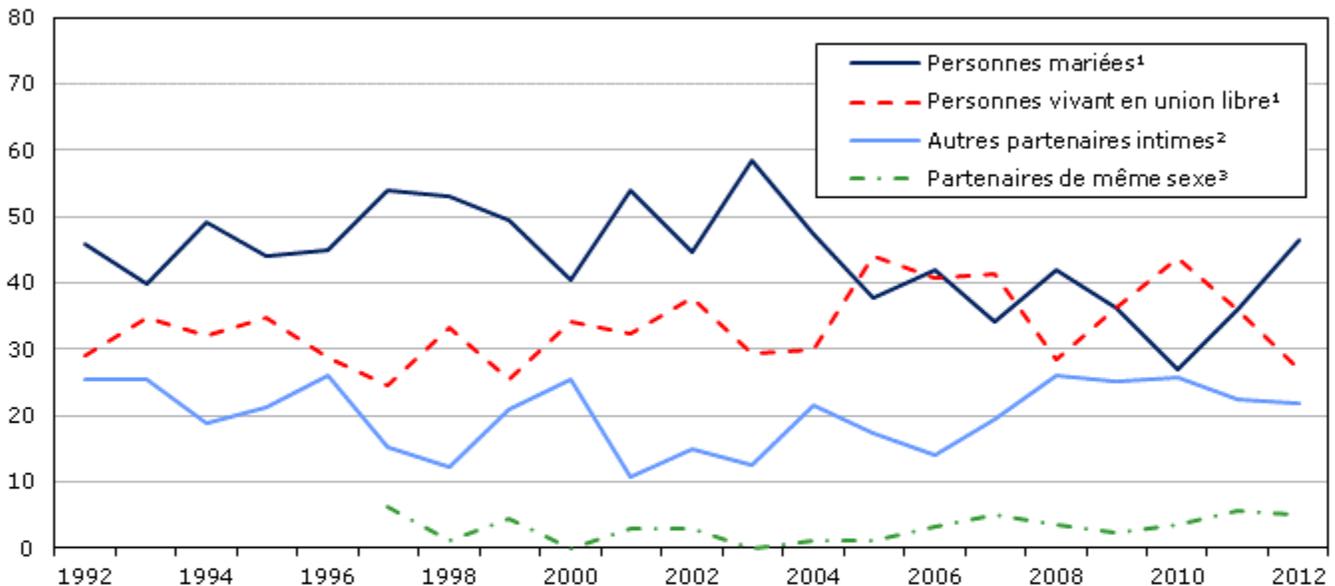
Note : Comprend les conjoints et conjointes actuels et anciens (en droit, de fait ou de même sexe), les partenaires amoureux et les autres partenaires intimes. Le total exclut les victimes qui étaient âgées de moins de 15 ans.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

Parmi les homicides survenus entre partenaires intimes en 2012, un peu moins de la moitié (46 %) ont été commis par un conjoint marié actuel ou ancien (graphique 13), et environ le quart (27 %) l'ont été par un conjoint de fait actuel ou ancien, la plus faible proportion des homicides de cette nature notée depuis 1999. Les autres partenaires intimes étaient à l'origine de 22 % de tous les homicides entre partenaires intimes en 2012, tandis que la proportion restante de 5 % mettaient en cause des partenaires de même sexe⁸.

Graphique 13 Homicides entre partenaires intimes, selon le type de relation, Canada, 1992 à 2012

proportion des
homicides entre
partenaires intimes



... n'ayant pas lieu de figurer

1. Comprend les conjoints et conjointes actuels et anciens. Exclut les conjoints de même sexe étant donné qu'aucune information sur le statut juridique des unions entre partenaires de même sexe n'est actuellement recueillie dans le cadre de l'Enquête sur les homicides.

2. Comprend les partenaires amoureux actuels et anciens, ainsi que les autres partenaires intimes. Aux fins de la présente analyse, les partenaires de même sexe, qui sont généralement classés dans la catégorie « autres partenaires intimes », ont été supprimés et inclus dans la catégorie « partenaires de même sexe ».

3. La collecte de cette variable a débuté en 1997. Aucune information sur le statut juridique des unions entre partenaires de même sexe n'est actuellement recueillie dans le cadre de l'Enquête sur les homicides. Par conséquent, la catégorie « partenaires de même sexe » comprend les conjoints et conjointes en droit ou de fait (actuels et anciens), ainsi que les partenaires amoureux et les autres partenaires intimes.

Note : La collecte des données sur le lien de l'auteur présumé avec la victime a débuté en 1961. Des modifications ont été apportées aux catégories de lien en 1991, 1997 et 2005.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

Comme c'est le cas depuis 1991, la majorité (94 %) des homicides commis sur des partenaires intimes en 2012 ont fait une seule victime. Cela étant dit, cinq affaires survenues en 2012 ont fait plusieurs victimes, telles que les enfants ou les amis de la victime. Trois des cinq affaires étaient motivées par la jalousie.

Les homicides liés à des professions illégales sont à la hausse en 2012

Certaines professions, tant légitimes qu'illégales, exposent les gens à un plus grand risque de violence et d'homicide que d'autres (Perreault, 2012). Depuis 1997, l'Enquête sur les homicides permet de recueillir des données sur la profession de la victime afin de déterminer si l'homicide y était directement lié. En 2012, 82 homicides découlaient d'activités liées à la profession de la victime, soit neuf de plus que l'année précédente.

Les homicides commis contre des victimes exerçant des professions illégales, comme le trafic de drogues ou la prostitution⁹, sont à l'origine de cette hausse. Toutefois, malgré une augmentation du nombre d'homicides découlant de l'exercice d'une profession illégale, le nombre de victimes en 2012 est demeuré bien inférieur à la moyenne décennale précédente (68 victimes par rapport à 93 victimes). Parmi les 68 victimes tuées en raison de leur emploi dans une profession illégale en 2012, cinq œuvraient dans le commerce du sexe.

En revanche, le nombre d'homicides liés à des professions légitimes s'est établi à 14 victimes en 2012, soit cinq de moins que l'année précédente. Bien qu'une étude antérieure ait révélé que les chauffeurs de taxi et les policiers sont les plus exposés au risque d'être tués dans l'exercice de leur profession (Perreault, 2012), aucun policier ni chauffeur de taxi n'a été victime d'un homicide en 2012. Parmi les personnes tuées cette année-là en raison de leur profession légitime, la majorité étaient employées dans des professions liées à la vente et aux services (p. ex. sécurité privée, service de détail ou service de restauration).

Les auteurs présumés d'homicide sont généralement de jeunes adultes de sexe masculin

En 2012, on a dénombré un total de 483 auteurs présumés d'homicide, soit 69 de moins qu'en 2011 (tableau 2). Parmi ces auteurs présumés, environ 9 sur 10 (89 %) étaient de sexe masculin, une proportion qui est demeurée relativement stable au cours des 10 années précédentes.

La plupart des auteurs présumés étaient relativement jeunes en 2012, 6 auteurs présumés sur 10 (60 %) étant âgés de 18 à 34 ans. Malgré une baisse du taux d'homicides commis par des personnes de 18 à 24 ans, ce groupe d'âge continuait d'afficher le taux le plus élevé en 2012 (4,81 pour 100 000 habitants), comme c'est le cas depuis environ 30 ans. Les taux associés aux auteurs présumés d'homicide diminuaient ensuite au fur et à mesure qu'augmentait l'âge.

Bon nombre d'auteurs présumés d'homicide n'en étaient pas à leur première infraction. En 2012, environ 6 auteurs présumés d'homicide sur 10 (59 %) avaient déjà été reconnus coupables d'une infraction, le plus souvent un crime violent. Parmi les personnes ayant été reconnues coupables d'une infraction, 1 % avaient été déclarées coupables d'homicide, 16 %, de vol qualifié, et 47 %, d'un autre crime violent.

Le taux de jeunes auteurs présumés d'homicide se situe à son point le plus bas en plus de 10 ans

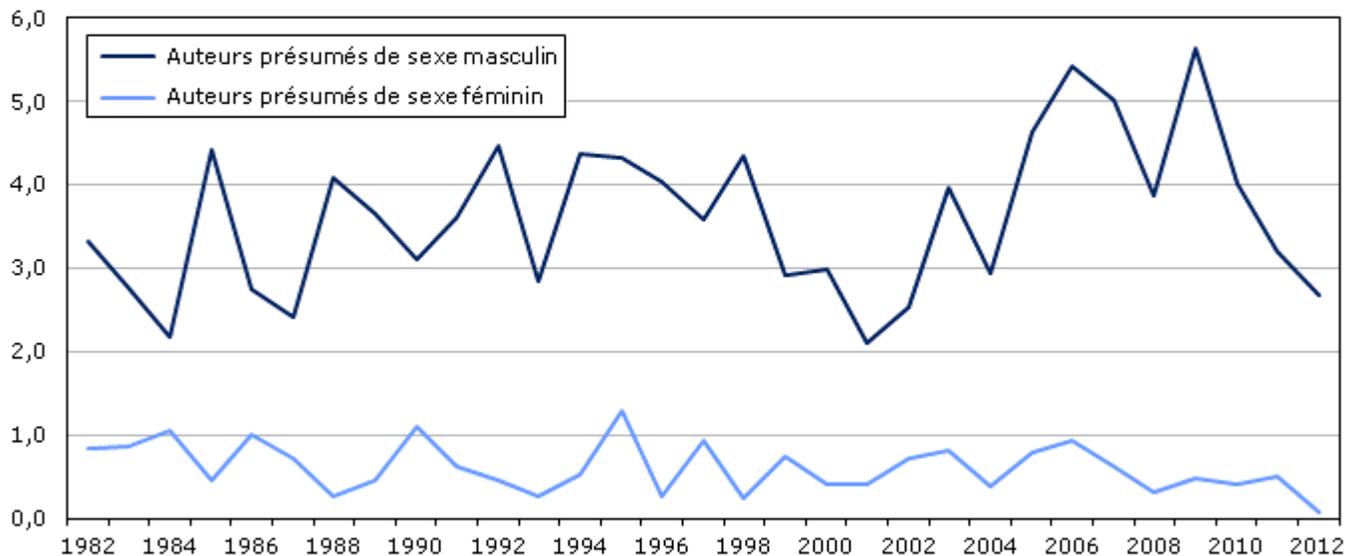
Parmi les auteurs présumés d'homicide en 2012, 7 % étaient des jeunes de 12 à 17 ans. Au total, on a dénombré 34 jeunes auteurs présumés d'homicide en 2012, soit 12 de moins que l'année précédente (tableau 10). En 2012, le taux de jeunes auteurs présumés d'homicide (1,42) s'établissait à son plus bas niveau en plus de 10 ans et représentait l'un des plus faibles taux en plus de 40 ans. Il y a eu moins d'homicides commis par des jeunes des deux sexes.

Le taux de jeunes auteurs présumés d'homicide de sexe féminin, qui se situait à 0,09 pour 100 000 jeunes de sexe féminin en 2012, était à son plus bas niveau en plus de 40 ans (graphique 14). De plus, on a dénombré sept jeunes auteurs présumés de sexe masculin de moins en 2012 qu'en 2011, et le taux de jeunes auteurs présumés de sexe masculin (2,68) se situait à son plus bas niveau en environ une décennie.

Graphique 14

Jeunes auteurs présumés d'homicide (12 à 17 ans), selon le sexe, Canada, 1982 à 2012

taux pour 100 000
jeunes de 12 à 17 ans



Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

Les homicides commis par des jeunes étaient plus susceptibles que les homicides perpétrés par des adultes d'impliquer un autre auteur présumé. En 2012, plus de la moitié (53 %) des jeunes auteurs présumés ont commis un homicide avec au moins un autre auteur présumé, comparativement à un peu moins du tiers (31 %) des auteurs présumés âgés de 18 ans et plus.

Les jeunes auteurs présumés semblent également plus susceptibles que ceux d'âge adulte d'être impliqués dans des homicides attribuables à des gangs. Au total, près du tiers (30 %) des jeunes auteurs présumés étaient impliqués dans un homicide attribuable à un gang en 2012, comparativement à un peu plus de 1 auteur présumé sur 10 (13 %) d'âge adulte.

Il n'y a pas eu d'enfants de moins de 12 ans parmi les auteurs présumés d'homicide en 2012. Au cours des 10 dernières années, six auteurs présumés d'homicide étaient des enfants, tous de sexe masculin. Il importe de souligner que les enfants qui sont les auteurs présumés d'un homicide, ou de toute infraction d'ailleurs, ne peuvent être tenus criminellement responsables au Canada¹⁰.

La consommation d'alcool ou de drogues est courante dans les homicides

Des études laissent entendre qu'il existe un lien entre la consommation d'alcool et de drogues et les crimes violents, y compris les homicides (p. ex. Kuhns et autres, 2013; Parker, 2004). Depuis 1991, l'Enquête sur les homicides permet de recueillir des données afin de déterminer si la victime ou l'auteur présumé a consommé de l'alcool, des drogues ou d'autres substances intoxicantes au moment de l'homicide¹¹.

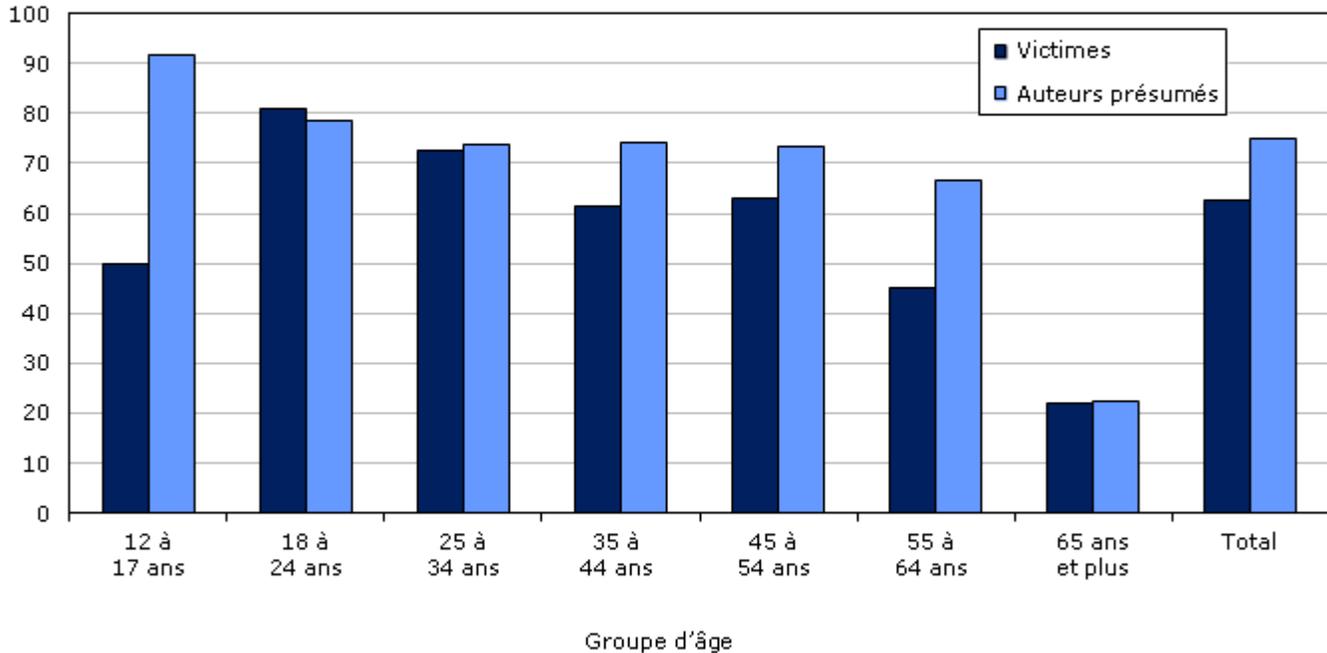
En 2012, 246 auteurs présumés d'homicide avaient consommé de l'alcool, des drogues ou d'autres substances intoxicantes, soit 75 % des auteurs présumés pour qui ce renseignement était connu¹². De plus, 238 victimes d'homicide avaient consommé une substance intoxicante, soit 62 % de toutes les victimes pour qui ce renseignement était connu¹³.

La proportion d'auteurs présumés ayant les facultés affaiblies par une substance intoxicante est demeurée relativement stable parmi les groupes d'âge, à l'exception des jeunes qui étaient proportionnellement plus nombreux (92 %) et des personnes de 65 ans et plus qui étaient proportionnellement moins nombreuses

(22 %) à avoir les facultés affaiblies, comparativement aux autres groupes d'âge (graphique 15). En revanche, la proportion des victimes qui avaient consommé de l'alcool ou des drogues atteignait un sommet chez les personnes de 18 à 24 ans (81 %), puis diminuait généralement au fur et à mesure qu'augmentait l'âge.

Graphique 15 Victimes et auteurs présumés d'homicide qui ont consommé de l'alcool ou des drogues, selon le groupe d'âge, Canada, 2012

proportion de personnes ayant consommé une substance intoxicante



Note : Comprend les personnes qui avaient consommé un autre type de substance intoxicante (p. ex. colle, aérosol, essence ou autres solvants). Exclut les victimes et les auteurs présumés pour lesquels aucune information concernant la consommation de substances intoxicantes n'était connue. Le total exclut les victimes qui étaient âgées de moins de 12 ans.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

Les troubles mentaux ou du développement sont plus fréquents chez les auteurs présumés âgés

Depuis 1997, l'Enquête sur les homicides permet de recueillir des données afin de savoir si l'on soupçonnait qu'un auteur présumé d'homicide souffrait d'un trouble mental ou du développement (p. ex. schizophrénie, dépression, trouble bipolaire, démence) lorsque l'affaire est survenue. Il importe de noter que ce renseignement est fondé sur l'interprétation et l'information recueillie par le policier menant l'enquête et qu'il ne repose pas nécessairement sur un diagnostic médical ou clinique.

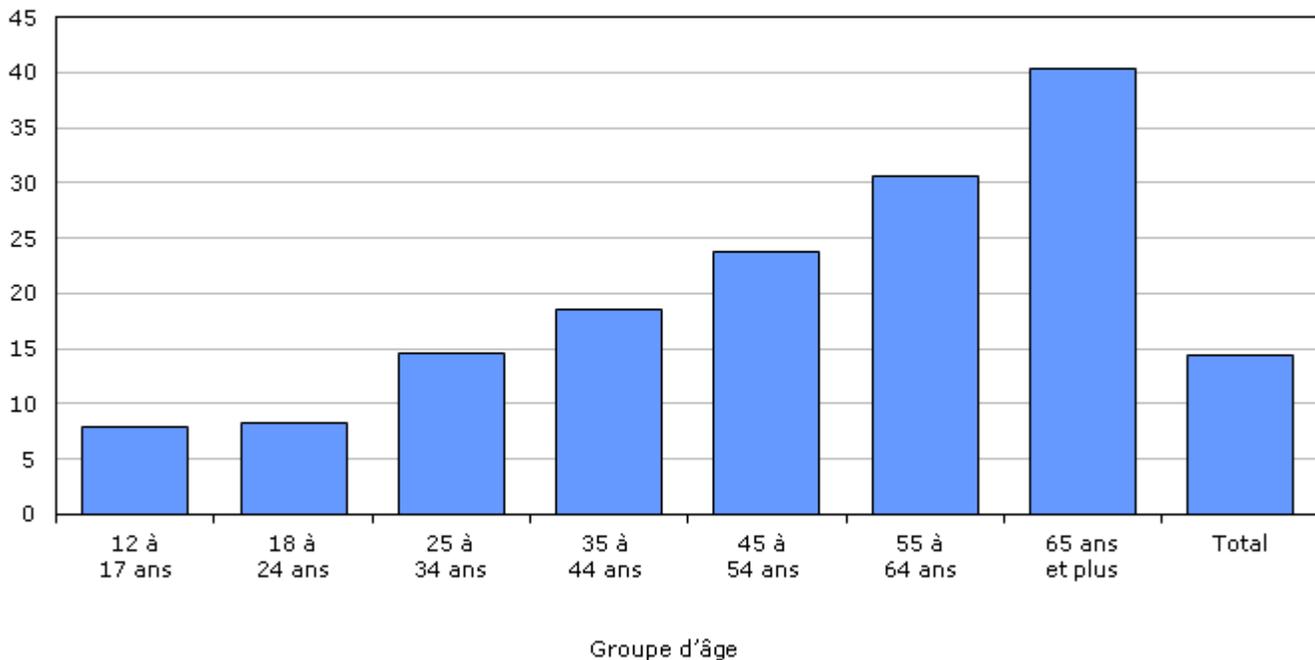
En 2012, la police soupçonnait ou croyait que 74 auteurs présumés d'homicide souffraient d'un trouble mental ou du développement, soit 20 % de l'ensemble des auteurs présumés pour lesquels ce renseignement était disponible¹⁴. La proportion d'auteurs présumés chez qui l'on soupçonne un trouble mental ou du développement augmente généralement depuis 2003. Cette tendance s'est poursuivie en 2012, année à laquelle la proportion d'auteurs présumés chez qui l'on soupçonnait un trouble mental ou du développement a atteint son plus haut niveau depuis que les données ont commencé à être recueillies il y a 15 ans.

Au cours des 10 dernières années, la présence soupçonnée d'un trouble mental ou du développement était plus susceptible d'être déclarée pour certains sous-ensembles de la population. Plus précisément, parmi

l'ensemble des auteurs présumés d'homicide depuis 2002, la police a soupçonné la présence de troubles mentaux ou du développement chez un nombre proportionnellement plus élevé de femmes (20 %) que d'hommes (14 %). De plus, l'âge était un facteur chez les deux sexes. La proportion d'auteurs présumés chez qui l'on soupçonne un trouble mental ou du développement était plus élevée parmi les personnes de 65 ans et plus (graphique 16).

Graphique 16 Auteurs présumés d'homicide chez qui l'on soupçonne un trouble mental ou du développement, selon le groupe d'âge, Canada, 2002 à 2012

proportion d'auteurs présumés



Note : Comprend les personnes chez qui l'on soupçonne un trouble mental ou du développement en proportion de tous les auteurs présumés dans chaque groupe d'âge. Exclut les auteurs présumés dont l'âge ou l'information concernant un trouble mental ou du développement était inconnu.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

Résumé

On a dénombré 543 homicides en 2012, soit 55 de moins que l'année précédente, ce qui s'est traduit par le plus bas taux d'homicides enregistré depuis 1966. Presque toutes les provinces et tous les territoires ont affiché une diminution du nombre d'homicides en 2012, en particulier l'Alberta, la Colombie-Britannique et la Saskatchewan. Les taux d'homicides étaient généralement les plus élevés dans les régions de l'Ouest et du Nord du pays.

En 2012, les homicides ont le plus souvent été perpétrés à l'aide d'une arme à feu ou d'une arme pointue. Au total, 172 victimes ont été tuées au moyen d'une arme à feu en 2012, soit 14 de plus que l'année précédente. Quant au nombre de victimes tuées à l'aide d'une arme pointue, il a diminué de 40, étant passé de 204 victimes en 2011 à 164 en 2012. Le taux d'homicides attribuables à des gangs est demeuré stable pour une troisième année consécutive, et la majorité (75 %) de ce type d'homicides continuent d'être perpétrés à l'aide d'une arme à feu.

À l'instar des années précédentes, la plupart des victimes d'homicide connaissaient leur assassin, 84 % des homicides résolus ayant été commis par une personne que connaissait la victime. Alors que le nombre

d'homicides perpétrés par un membre de la famille ou une connaissance criminelle est demeuré relativement stable par rapport à l'année précédente, le nombre d'homicides commis par une connaissance était à la baisse. Le nombre d'homicides perpétrés par un étranger a légèrement reculé en 2012, ce qui a ramené le taux d'homicides de ce genre à son plus bas niveau en plus de 40 ans.

En 2012, on a dénombré 34 jeunes auteurs présumés d'homicide, ce qui représentait 7 % de l'ensemble des auteurs présumés. Le taux de jeunes auteurs présumés en 2012 était le plus faible noté en plus de 10 ans. Un moins grand nombre d'homicides ont été commis par des jeunes des deux sexes.

Description de l'enquête

L'Enquête sur les homicides permet de recueillir des données auprès de la police sur les caractéristiques de l'ensemble des affaires, des victimes et des auteurs présumés d'homicide au Canada. Dans le cadre de cette enquête, on a commencé à recueillir des renseignements sur l'ensemble des meurtres en 1961, puis le champ de l'enquête s'est élargi en 1974 afin d'inclure les affaires d'infanticide et d'homicide involontaire coupable. Les renseignements sur ces affaires ne sont pas disponibles pour les années antérieures à 1974, mais des chiffres tirés du Programme de déclaration uniforme de la criminalité le sont, et ils sont pris en compte dans les totaux historiques globaux.

Lorsque la police prend connaissance d'un homicide, le service de police qui mène l'enquête remplit les questionnaires de l'Enquête sur les homicides, puis les envoie à Statistique Canada. Certains homicides sont portés à l'attention de la police des mois ou des années après avoir été commis. Ces affaires sont comptées dans l'année au cours de laquelle la police en a été informée. Les renseignements sur les auteurs présumés d'homicide sont disponibles seulement pour les affaires résolues (c.-à-d. celles dans lesquelles au moins un auteur présumé a été identifié). Les caractéristiques des auteurs présumés sont mises à jour à mesure que les affaires d'homicide sont résolues et que de nouveaux renseignements sont envoyés aux responsables de l'Enquête sur les homicides. En ce qui concerne les affaires comptant plus d'un auteur présumé, seul le lien de l'auteur présumé le plus proche de la victime est consigné.

Références

DAUVERGNE, Mia, et Geoffrey LI. 2006. « L'homicide au Canada, 2005 », *Juristat*, vol. 26, n° 6, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada (site consulté le 16 août 2013).

FRANCISCO, Joycelyn, et Christian CHÉNIER. 2007. « Comparaison des taux de criminalité des grandes régions urbaines, des petites régions urbaines et des régions rurales, 2005 », *Juristat*, vol. 27, n° 3, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada (site consulté le 3 septembre 2013).

HOTTON Mahony, Tina, et John TURNER. 2012. « Les taux de classement des affaires déclarées par la police au Canada, 2010 », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada (site consulté le 16 août 2013).

KUHNS, Joseph B., et autres. 2013. « The prevalence of alcohol-involved homicide offending: A meta-analytic review », *Homicide Studies*, p. 1 à 20.

NIVETTE, Amy. 2011. « Cross-national predictors of crime: A meta-analysis », *Homicide Studies*, vol. 15, n° 2, p. 103 à 131.

Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. 2011. *2011 Global Study on Homicide: Trends, Context, Data*. Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, Vienne.

PARKER, Robert Nash. 2004. « Alcohol and violence: Connections, Evidence, and Possibilities for Prevention », *Journal of Psychoactive Drugs*, Substance Abuse Research Consortium, Supplement 2, p. 157 à 163.

PERREAULT, Samuel. 2013. « Statistiques sur les crimes déclarés par la police au Canada, 2012 », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada (site consulté le 15 août 2013).

PERREAULT, Samuel. 2012. « L'homicide au Canada, 2011 », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada (site consulté le 19 août 2013).

SINHA, Maire. 2013. « La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2011 », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada (site consulté le 12 août 2013).

SHAW, Mark, Jan VAN DIJK et Wolfgang RHOMBERG. 2003. « Determining trends in global crime and justice: An overview of results from the United Nations surveys of crime trends and operations of criminal justice systems », *Forum sur le crime et la société*, vol. 3, n^{os} 1 et 2, p. 35 à 63.

TRUSSLER, Tanya. 2010. « Explaining the changing nature of homicide clearance in Canada », *International Criminal Justice Review*, vol. 20, n° 4, p. 366 à 386.

VAN DIJK, Jan. 2008. *The World of Crime: Breaking the Silence on Problems of Security, Justice, and Development Across the World*, Sage Publications.

Notes

1. Les pays semblables ont été établis d'après une méthodologie élaborée par le Conference Board du Canada. Ce dernier a commencé par choisir les pays réputés avoir un « revenu élevé » par la Banque mondiale, puis a éliminé les pays comptant moins de 1 million d'habitants, de même que les pays d'une superficie inférieure à 10 000 kilomètres carrés. Parmi les pays qui restaient, le Conference Board du Canada a utilisé une moyenne quinquennale du revenu réel par habitant et a éliminé tout pays qui tombait en deçà de la moyenne. D'après ces critères, il restait 17 pays en tout.
2. Dans les territoires, les taux ont tendance à être supérieurs à ceux des provinces, mais il importe de souligner que le nombre réel d'homicides est constamment faible. En outre, en raison de la taille restreinte des populations, de légères variations du nombre d'homicides peuvent faire considérablement fluctuer les taux d'une année à l'autre.
3. Avant 1999, les Territoires du Nord-Ouest comprenaient le Nunavut.
4. Une région métropolitaine de recensement (RMR) est composée d'une ou de plusieurs municipalités voisines qui sont situées autour d'un grand noyau urbain. Une RMR doit compter au moins 100 000 habitants, dont au moins 50 000 vivent dans le noyau urbain. Pour faire partie de la RMR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées à la région urbaine centrale, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement. Une RMR est normalement desservie par plus d'un service de police.
5. Comprend un homicide commis dans un établissement correctionnel en 2012.
6. Bien qu'on puisse s'attendre à un taux de classement un peu moins élevé pour les homicides commis au cours des dernières années étant donné que la police a eu moins de temps pour les résoudre, une étude antérieure a révélé que la plupart des homicides résolus (70 %) l'ont été au cours de la semaine suivant leur perpétration, 25 %, au cours de l'année qui a suivi, et une proportion supplémentaire de 5 %, un an ou plus suivant la date de l'homicide (Dauvergne et Li, 2006).
7. Le taux de classement des homicides représente la proportion des homicides qui sont résolus par la police.
8. À l'heure actuelle, l'Enquête sur les homicides ne permet pas de recueillir de renseignements sur le statut juridique des unions entre partenaires de même sexe. Par conséquent, la catégorie « partenaires de même sexe » comprend les conjoints et conjointes en droit ou de fait (actuels ou anciens), ainsi que les partenaires amoureux et les autres partenaires intimes.
9. Bien que la prostitution ne soit pas illégale au Canada, de nombreuses activités liées au commerce du sexe sont interdites, comme le fait de communiquer avec une personne publiquement à des fins de prostitution, de vivre des produits de la prostitution et de tenir ou de fréquenter une maison de débauche.
10. Voir le *Code criminel*, L.R.C., 1985, ch. C-34, art. 13.

11. La catégorie des « drogues » comprend tant des substances légales qu'illicites. La catégorie des « autres substances intoxicantes » comprend des substances telles que la colle, les aérosols, l'essence et d'autres solvants.
12. En 2012, ce renseignement était inconnu ou n'a pas été déclaré par la police pour 32 % de l'ensemble des auteurs présumés.
13. En 2012, ce renseignement était inconnu ou n'a pas été déclaré par la police pour 26 % de l'ensemble des victimes âgées de 12 ans et plus.
14. En 2012, ce renseignement était inconnu ou n'a pas été déclaré par la police pour 22 % de l'ensemble des auteurs présumés.

Tableau 1a
Nombre d'homicides, selon la province ou le territoire, 1982 à 2012

Année	nombre														Variation pour le Canada par rapport à l'année précédente
	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B. ¹	Yn	T.N.-O. ²	Nt	Canada	
1982	6	0	12	13	190	184	35	39	70	109	2	7	...	667	19
1983	6	0	13	11	190	202	40	33	75	108	1	3	...	682	15
1984	6	0	15	14	198	190	43	30	54	110	2	5	...	667	-15
1985 ³	5	1	26	14	219	193	26	28	63	113	6	10	...	704	37
1986	4	0	15	12	156	139	47	26	64	89	3	14	...	569	-135
1987	5	0	14	20	174	204	44	30	73	78	0	2	...	644	75
1988	7	1	11	8	154	186	31	23	66	80	1	8	...	576	-68
1989	5	1	16	18	215	175	43	22	67	86	2	7	...	657	81
1990	0	1	9	12	184	182	39	36	74	110	1	12	...	660	3
1991	10	2	21	17	181	245	42	21	84	128	0	3	...	754	94
1992	2	0	21	11	166	242	29	32	92	122	2	13	...	732	-22
1993	7	2	19	11	159	192	31	30	49	120	0	7	...	627	-105
1994	4	1	19	15	126	192	29	24	66	113	3	4	...	596	-31
1995	5	1	17	14	135	181	27	21	60	120	4	3	...	588	-8
1996	7	1	18	9	154	187	45	32	53	125	0	4	...	635	47
1997	7	0	24	8	132	178	31	25	61	116	1	3	...	586	-49
1998	7	1	24	5	137	156	33	33	64	90	3	5	...	558	-28
1999	2	1	13	9	137	162	26	13	61	110	1	1	2	538	-20
2000	6	3	15	10	150	156	30	26	59	85	2	1	3	546	8
2001	1	2	9	8	140	170	34	27	70	84	1	4	3	553	7
2002	2	1	9	9	118	178	36	27	70	126	0	4	2	582	29
2003	5	1	8	8	99	178	43	41	64	94	1	4	3	549	-33
2004	2	0	14	7	111	187	50	39	86	113	7	4	4	624	75
2005	11	0	20	9	100	219	49	43	108	101	1	0	2	663	39
2006	7	1	16	7	93	196	39	42	95	108	0	0	2	606	-57
2007	3	0	13	8	90	202	61	30	88	88	2	2	7	594	-12
2008	5	2	12	3	92	176	54	30	110	117	3	3	4	611	17
2009	1	0	15	12	88	178	57	36	95	118	2	2	6	610	-1
2010	4	0	21	9	84	189	45	34	77	83	1	1	6	554	-56
2011	4	1	22	8	105	161	53	38	109	87	0	3	7	598	44
2012	3	0	17	6	108	162	52	29	85	71	0	5	5	543	-55

... n'ayant pas lieu de figurer

1. Par suite des enquêtes effectuées à Port Coquitlam, en Colombie-Britannique, la police a déclaré 5 homicides en 2007, 5 en 2004, 7 en 2003 et 15 en 2002 qui sont survenus au cours d'années précédentes.

2. Les données antérieures à 1999 comprennent le Nunavut.

3. Exclut les 329 victimes tuées dans l'affaire Air India.

Note : Un faible nombre d'homicides pris en compte dans le total d'une année donnée pourraient en réalité s'être produits au cours d'années précédentes. Les homicides sont comptabilisés en fonction de l'année où ils ont été portés à la connaissance de la police et sont déclarés à Statistique Canada.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

Tableau 1b
Taux d'homicides, selon la province ou le territoire, 1982 à 2012

Année	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B. ¹	Yn	T.N.-O. ²	Nt	Canada	Variation en pourcentage pour le Canada par rapport à l'année précédente
1982	1,04	0,00	1,40	1,84	2,89	2,06	3,34	3,95	2,96	3,79	8,17	14,14	...	2,66	1,7
1983	1,04	0,00	1,50	1,54	2,88	2,23	3,77	3,29	3,14	3,72	4,23	5,88	...	2,69	1,2
1984	1,03	0,00	1,71	1,94	2,99	2,07	4,01	2,95	2,26	3,73	8,36	9,51	...	2,60	-3,1
1985 ⁴	0,86	0,78	2,94	1,93	3,29	2,08	2,40	2,73	2,62	3,80	24,63	18,38	...	2,72	4,6
1986	0,69	0,00	1,69	1,65	2,33	1,47	4,31	2,53	2,63	2,96	12,26	25,60	...	2,18	-20,0
1987	0,87	0,00	1,57	2,75	2,57	2,12	4,01	2,90	3,00	2,56	0,00	3,63	...	2,43	11,7
1988	1,22	0,77	1,23	1,10	2,25	1,89	2,81	2,24	2,69	2,57	3,76	14,37	...	2,15	-11,7
1989	0,87	0,77	1,77	2,45	3,10	1,73	3,90	2,16	2,69	2,69	7,38	12,27	...	2,41	12,0
1990	0,00	0,77	0,99	1,62	2,63	1,77	3,53	3,57	2,91	3,34	3,60	20,37	...	2,38	-1,1
1991	1,73	1,53	2,29	2,28	2,56	2,35	3,79	2,09	3,24	3,79	0,00	4,92	...	2,69	12,9
1992	0,34	0,00	2,28	1,47	2,34	2,29	2,61	3,19	3,49	3,52	6,64	20,86	...	2,58	-4,1
1993	1,21	1,51	2,06	1,47	2,22	1,80	2,77	2,98	1,84	3,36	0,00	11,04	...	2,19	-15,3
1994	0,70	0,75	2,05	2,00	1,75	1,77	2,58	2,38	2,44	3,07	10,10	6,15	...	2,06	-6,0
1995	0,88	0,74	1,83	1,86	1,87	1,65	2,39	2,07	2,19	3,18	13,14	4,52	...	2,01	-2,4
1996	1,25	0,74	1,93	1,20	2,13	1,69	3,97	3,14	1,91	3,23	0,00	5,93	...	2,14	6,9
1997	1,27	0,00	2,57	1,06	1,81	1,59	2,73	2,46	2,16	2,94	3,15	4,44	...	1,96	-8,6
1998	1,30	0,74	2,58	0,67	1,88	1,37	2,90	3,24	2,21	2,26	9,63	7,44	...	1,85	-5,6
1999	0,37	0,73	1,39	1,20	1,87	1,41	2,28	1,28	2,07	2,74	3,25	2,46	7,46	1,77	-4,4
2000	1,14	2,20	1,61	1,33	2,04	1,34	2,61	2,58	1,96	2,10	6,57	2,47	10,91	1,78	0,5
2001	0,19	1,46	0,97	1,07	1,89	1,43	2,95	2,70	2,29	2,06	3,32	9,79	10,66	1,78	0,2
2002	0,38	0,73	0,96	1,20	1,59	1,47	3,11	2,71	2,24	3,07	0,00	9,60	6,94	1,86	4,1
2003	0,96	0,73	0,85	1,07	1,32	1,45	3,69	4,11	2,01	2,28	3,23	9,40	10,23	1,74	-6,5
2004	0,39	0,00	1,49	0,93	1,47	1,51	4,26	3,91	2,65	2,72	22,24	9,24	13,40	1,95	12,6
2005	2,14	0,00	2,13	1,20	1,32	1,75	4,16	4,33	3,25	2,41	3,13	0,00	6,59	2,06	5,2
2006	1,37	0,73	1,71	0,94	1,22	1,55	3,29	4,23	2,78	2,55	0,00	0,00	6,49	1,86	-9,5
2007	0,59	0,00	1,39	1,07	1,17	1,58	5,11	3,00	2,51	2,04	6,14	4,59	22,39	1,80	-3,0
2008	0,99	1,43	1,28	0,40	1,19	1,36	4,48	2,96	3,06	2,67	9,06	6,87	12,65	1,83	1,7
2009	0,20	0,00	1,59	1,60	1,12	1,36	4,67	3,50	2,59	2,65	5,93	4,58	18,64	1,81	-1,4
2010	0,78	0,00	2,22	1,20	1,06	1,43	3,64	3,26	2,07	1,83	2,89	2,28	18,28	1,62	-10,2
2011	0,78	0,69	2,32	1,06	1,32	1,20	4,23	3,59	2,89	1,90	0,00	6,79	20,86	1,73	6,8
2012	0,59	0,00	1,79	0,79	1,34	1,20	4,10	2,69	2,19	1,54	0,00	11,53	14,84	1,56	-10,2

... n'ayant pas lieu de figurer

1. Par suite des enquêtes effectuées à Port Coquitlam, en Colombie-Britannique, la police a déclaré 5 homicides en 2007, 5 en 2004, 7 en 2003 et 15 en 2002 qui sont survenus au cours d'années précédentes.

2. Les données antérieures à 1999 comprennent le Nunavut.

3. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants à partir des estimations révisées de la population au 1^{er} juillet fournies par la Division de la démographie de Statistique Canada.

4. Exclut les 329 victimes tuées dans l'affaire Air India.

Note : Un faible nombre d'homicides pris en compte dans le total d'une année donnée pourraient en réalité s'être produits au cours d'années précédentes. Les homicides sont comptabilisés en fonction de l'année où ils ont été portés à la connaissance de la police et sont déclarés à Statistique Canada.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

Tableau 2
Victimes et auteurs présumés d'homicide, selon le sexe, Canada, 2002 à 2012

Année	Victimes					Auteurs présumés				
	Sexe masculin		Sexe féminin		Total ¹	Sexe masculin		Sexe féminin		Total ²
	n ^{bre}	% ³	n ^{bre}	% ³	n ^{bre}	n ^{bre}	% ³	n ^{bre}	% ³	n ^{bre}
2002	376	64,6	206	35,4	582	484	89,1	59	10,9	544
2003	391	71,2	158	28,8	549	490	88,8	62	11,2	552
2004	425	68,1	199	31,9	624	535	89,6	62	10,4	597
2005	483	72,9	180	27,1	663	599	90,5	63	9,5	662
2006	444	73,3	162	26,7	606	504	87,2	74	12,8	578
2007	431	72,6	163	27,4	594	492	89,8	56	10,2	549
2008 ^r	465	76,1	146	23,9	611	471	90,2	51	9,8	522
2009	450	73,8	160	26,2	610	497	89,2	60	10,8	557
2010	400	72,5	152	27,5	554	482	88,6	62	11,4	544
2011 ^r	422	70,6	176	29,4	598	496	89,9	56	10,1	552
2012	388	71,5	155	28,5	543	432	89,4	51	10,6	483

^r révisé

1. Le total peut comprendre un faible nombre de victimes dont le sexe était inconnu de la police.
2. Le total peut comprendre un faible nombre d'auteurs présumés dont le sexe était inconnu de la police.
3. Les homicides pour lesquels le sexe de la victime ou de l'auteur présumé était inconnu ont été exclus du calcul des pourcentages.

Note : En raison de l'arrondissement, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre à 100. Les estimations pour les années antérieures à 2012 peuvent être différentes des chiffres déjà publiés en raison de la mise à jour régulière des fichiers de données pour tenir compte des nouveaux renseignements reçus.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

Tableau 3
Homicides selon la région métropolitaine de recensement, 2011 et 2012

Région métropolitaine de recensement ¹	2012			2011		Moyenne de 2002 à 2011	
	nombre d'habitants	nombre de victimes	taux ²	nombre de victimes	taux ²	nombre de victimes	taux ²
Thunder Bay ³	120 405	7	5,81	4	3,32	2	1,94
Winnipeg	806 821	33	4,09	39	4,92	27	3,73
Regina	228 599	7	3,06	7	3,15	8	3,62
Halifax	413 512	12	2,90	18	4,40	9	2,29
Saguenay	146 048	4	2,74	1	0,69	1	0,75
Edmonton ⁴	1 229 672	33	2,68	50	4,17	35	3,23
Abbotsford–Mission ⁵	178 869	4	2,24	1	0,56	5	3,01
Saskatoon ³	288 697	6	2,08	6	2,16	8	3,03
Gatineau ⁶	315 817	6	1,90	5	1,60	4	1,24
Peterborough ⁷	121 282	2	1,65	3	2,47	1	1,11
Kelowna ⁷	183 755	3	1,63	2	1,10	3	1,90
London	502 384	8	1,59	9	1,81	7	1,35
Vancouver ³	2 464 189	37	1,50	43	1,77	54	2,40
Calgary	1 311 481	19	1,45	14	1,10	22	1,92
Saint John	147 046	2	1,36	3	2,04	1	0,90
Toronto	5 885 871	80	1,36	86	1,48	95	1,77
Trois-Rivières	151 340	2	1,32	1	0,67	1	0,82
Montréal ³	3 965 452	47	1,19	54	1,38	54	1,45
Victoria	363 041	4	1,10	6	1,66	4	1,23
Oshawa	402 078	4	0,99	0	0,00	3	0,82
Barrie ⁷	202 118	2	0,99	1	0,50	2	0,94
Hamilton	744 257	7	0,94	7	0,95	9	1,33
Windsor	331 671	3	0,90	1	0,30	5	1,42
Québec	767 789	6	0,78	3	0,39	4	0,59
Kitchener–Cambridge–Waterloo	536 793	4	0,75	7	1,32	5	0,90
Ottawa ⁸	956 719	7	0,73	11	1,16	12	1,28
St. Catharines–Niagara ⁵	446 676	3	0,67	2	0,45	6	1,34
Grand Sudbury	163 880	1	0,61	0	0,00	2	1,29
Sherbrooke	193 352	1	0,52	1	0,52	1	0,41
St. John's	190 560	0	0,00	4	2,11	2	0,82
Moncton ⁷	140 146	0	0,00	0	0,00	1	1,00
Kingston	162 321	0	0,00	0	0,00	2	1,53
Brantford ⁷	141 128	0	0,00	2	1,42	2	1,21
Guelph ⁷	127 068	0	0,00	1	0,79	1	0,68
Total pour les RMR	24 330 837	354	1,45	392	1,63	393	1,77
Total pour les régions autres que les RMR^{3, 9}	10 549 654	189	1,79	206	1,96	206	1,93
Canada	34 880 491	543	1,56	598	1,73	599	1,82

1. Une région métropolitaine de recensement (RMR) est composée d'une ou de plusieurs municipalités voisines qui sont situées autour d'un grand noyau urbain. Une RMR doit compter au moins 100 000 habitants, dont au moins 50 000 vivent dans le noyau urbain. Pour faire partie de la RMR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées à la région urbaine centrale, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement. Une RMR est normalement desservie par plus d'un service de police.

2. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants à partir des estimations révisées de la population au 1^{er} juillet fournies par la Division de la démographie de Statistique Canada.

3. Comprend un homicide commis dans un établissement correctionnel en 2012.

4. Comprend trois homicides commis dans un établissement correctionnel en 2011.

5. Comprend un homicide commis dans un établissement correctionnel en 2011.

6. Gatineau représente la partie de la RMR d'Ottawa–Gatineau située au Québec.

7. Moncton, Kelowna, Peterborough, Barrie, Brantford et Guelph sont des RMR depuis 2006. Par conséquent, les nombres et les taux moyens sont calculés pour la période allant de 2006 à 2011.

8. Ottawa représente la partie de la RMR d'Ottawa–Gatineau située en Ontario.

9. Comprend quatre homicides commis dans un établissement correctionnel en 2011.

Note : Un faible nombre d'homicides pris en compte dans le total d'une année donnée pourraient en réalité s'être produits au cours d'années précédentes. Les homicides sont comptabilisés en fonction de l'année où ils ont été portés à la connaissance de la police et sont déclarés à Statistique Canada.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

Tableau 4
Homicides selon le type de méthode, Canada, 2002 à 2012

Année	Arme à feu		Arme pointue		Coups		Étranglement ou suffocation		Incendie (inhalation de fumée, brûlures)		Véhicule	
	n ^{bre} de victimes	% ¹	n ^{bre} de victimes	% ¹	n ^{bre} de victimes	% ¹						
	2002	152	27,1	182	32,5	126	22,5	67	12,0	9	1,6	7
2003	161	30,6	142	26,9	121	23,0	65	12,3	12	2,3	6	1,1
2004	173	28,3	205	33,6	137	22,4	63	10,3	13	2,1	6	1,0
2005	223	34,4	198	30,6	144	22,2	47	7,3	10	1,5	4	0,6
2006	190	32,0	210	35,4	119	20,1	48	8,1	12	2,0	9	1,5
2007	188	32,9	190	33,3	118	20,7	52	9,1	4	0,7	16	2,8
2008	201	33,7	201	33,7	123	20,6	45	7,5	7	1,2	9	1,5
2009	182	30,5	210	35,2	118	19,8	46	7,7	12	2,0	13	2,2
2010	171	32,0	165	30,8	116	21,7	41	7,7	11	2,1	17	3,2
2011	158	27,4	204	35,4	125	21,7	40	6,9	21	3,6	15	2,6
2012	172	32,9	164	31,4	112	21,4	40	7,6	17	3,3	7	1,3

Année	Empoisonnement		Syndrome du bébé secoué ²		Autre méthode ³		Méthode inconnue		Total	
	n ^{bre} de victimes	% ¹	n ^{bre} de victimes	% ¹	n ^{bre} de victimes	% ¹	n ^{bre} de victimes	%	n ^{bre} de victimes	%
2002	3	0,5	8	1,4	6	1,1	22	...	582	100
2003	6	1,1	8	1,5	6	1,1	22	...	549	100
2004	8	1,3	5	0,8	1	0,2	13	...	624	100
2005	7	1,1	12	1,9	3	0,5	15	...	663	100
2006	1	0,2	3	0,5	1	0,2	13	...	606	100
2007	0	0,0	2	0,4	1	0,2	23	...	594	100
2008	5	0,8	3	0,5	3	0,5	14	...	611	100
2009	9	1,5	4	0,7	2	0,3	14	...	610	100
2010	4	0,7	4	0,7	6	1,1	19	...	554	100
2011	3	0,5	4	0,7	7	1,2	21	...	598	100
2012	6	1,1	0	0,0	5	1,0	20	...	543	100

... n'ayant pas lieu de figurer

1. Les homicides pour lesquels la cause du décès était inconnue ont été exclus du calcul des pourcentages.

2. Comprend les homicides sur des enfants de moins de trois ans pour lesquels la cause principale du décès est le fait d'avoir secoué, lancé ou projeté l'enfant.

3. Comprend le froid ou l'hypothermie, l'inanition et la déshydratation ainsi que les autres méthodes non précisées.

Note : En raison de l'arrondissement, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre à 100. Les estimations pour les années antérieures à 2012 peuvent être différentes des chiffres déjà publiés en raison de la mise à jour régulière des fichiers de données pour tenir compte des nouveaux renseignements reçus.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

Tableau 5

Homicides commis à l'aide d'une arme à feu ou d'une arme pointue, certaines régions métropolitaines de recensement, 2012

Région métropolitaine de recensement ¹	Arme à feu					
	2012			Moyenne de 2002 à 2011		
	nombre	taux ²	pourcentage de tous les homicides ³	nombre moyen	taux moyen annuel ²	pourcentage de tous les homicides ³
Halifax	8	1,93	66,7	3	0,82	36,4
Edmonton	14	1,14	43,8	11	1,00	32,1
Vancouver	20	0,81	58,8	21	0,93	43,5
Toronto	38	0,65	48,1	44	0,82	46,9
Winnipeg	5	0,62	16,1	7	0,90	24,4
Montréal	20	0,50	42,6	19	0,51	35,3
Calgary	5	0,38	27,8	6	0,50	26,3
Kitchener–Cambridge–Waterloo	2	0,37	50,0	0	0,08	9,1
Ottawa ⁴	3	0,31	42,9	3	0,33	28,6
Québec	2	0,26	33,3	0	0,03	4,9
Hamilton	2	0,27	28,6	2	0,21	16,3

Région métropolitaine de recensement ¹	Arme pointue					
	2012			Moyenne de 2002 à 2011		
	nombre	taux ²	pourcentage de tous les homicides ³	nombre moyen	taux moyen annuel ²	pourcentage de tous les homicides ³
Thunder Bay	3	2,49	42,9	1	0,48	27,3
Winnipeg	16	1,98	51,6	10	1,33	36,3
Edmonton	10	0,81	31,3	13	1,22	39,1
Calgary	6	0,46	33,3	8	0,73	38,2
Toronto	20	0,34	25,3	25	0,46	26,3
Vancouver	8	0,32	23,5	13	0,56	26,2
Montréal	11	0,28	23,4	17	0,46	32,3
Hamilton	2	0,27	28,6	4	0,50	38,0
Ottawa ⁴	2	0,21	28,6	3	0,36	30,5
Kitchener–Cambridge–Waterloo	1	0,19	25,0	2	0,36	40,9
Québec	1	0,13	16,7	2	0,25	43,9

1. Une région métropolitaine de recensement (RMR) est composée d'une ou de plusieurs municipalités voisines qui sont situées autour d'un grand noyau urbain. Une RMR doit compter au moins 100 000 habitants, dont au moins 50 000 vivent dans le noyau urbain. Pour faire partie de la RMR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées à la région urbaine centrale, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement. Une RMR est normalement desservie par plus d'un service de police.

2. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants à partir des estimations révisées de la population au 1^{er} juillet fournies par la Division de la démographie de Statistique Canada.

3. Les homicides pour lesquels la cause du décès était inconnue ont été exclus du calcul des pourcentages.

4. Ottawa représente la partie de la RMR d'Ottawa–Gatineau située en Ontario.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

Tableau 6

Homicides commis à l'aide d'une arme à feu, selon le type d'arme à feu, Canada, 2002 à 2012

Année	Type d'arme à feu							
	Arme de poing		Carabine ou fusil de chasse		Carabine ou fusil de chasse à canon scié		Arme à feu entièrement automatique	
	nombre de victimes	pourcentage des homicides commis à l'aide d'une arme à feu ¹	nombre de victimes	pourcentage des homicides commis à l'aide d'une arme à feu ¹	nombre de victimes	pourcentage des homicides commis à l'aide d'une arme à feu ¹	nombre de victimes	pourcentage des homicides commis à l'aide d'une arme à feu ¹
2002	98	66,7	40	27,2	6	4,1	3	2,0
2003	110	70,1	32	20,4	13	8,3	2	1,3
2004	112	67,5	37	22,3	15	9,0	2	1,2
2005	130	62,5	59	28,4	11	5,3	7	3,4
2006	110	62,1	38	21,5	25	14,1	2	1,1
2007	126	70,8	32	18,0	17	9,6	2	1,1
2008	124	68,5	35	19,3	17	9,4	4	2,2
2009	113	68,1	32	19,3	14	8,4	6	3,6
2010	101	63,9	36	22,8	14	8,9	5	3,2
2011	94	65,7	30	21,0	15	10,5	2	1,4
2012	107	64,8	39	23,6	9	5,5	9	5,5

Année	Arme de type arme à feu ²		Autre arme à feu — type inconnu		nombre de victimes	Total Homicides commis à l'aide d'une arme à feu en pourcentage de tous les homicides ³
	nombre de victimes	pourcentage des homicides commis à l'aide d'une arme à feu ¹	nombre de victimes	pourcentage des homicides commis à l'aide d'une arme à feu		
2002	0	0,0	5	...	152	27,1
2003	0	0,0	4	...	161	30,6
2004	0	0,0	7	...	173	28,3
2005	1	0,5	15	...	223	34,4
2006	2	1,1	13	...	190	32,0
2007	1	0,6	10	...	188	32,9
2008	1	0,6	20	...	201	33,7
2009	1	0,6	16	...	182	30,5
2010	2	1,3	13	...	171	32,0
2011	2	1,4	15	...	158	27,4
2012	1	0,6	7	...	172	32,9

... n'ayant pas lieu de figurer

1. Pourcentage des homicides mettant en cause une arme à feu (à l'exclusion des homicides pour lesquels le type d'arme à feu est inconnu).

2. Comprend notamment les cloueuses et les fusils à plomb.

3. Les homicides pour lesquels la cause du décès était inconnue ont été exclus du calcul des pourcentages.

Note : En raison de l'arrondissement, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre à 100. Les estimations pour les années antérieures à 2012 peuvent être différentes des chiffres déjà publiés en raison de la mise à jour régulière des fichiers de données pour tenir compte des nouveaux renseignements reçus.**Source :** Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

Tableau 7
Nombre d'homicides attribuables à des gangs, selon la région, 2002 à 2012

Année	Atlantique		Québec		Ontario		Manitoba		Saskatchewan	
	nombre	taux ¹	nombre	taux ¹	nombre	taux ¹	nombre	taux ¹	nombre	taux ¹
2002	0	0,00	7	0,09	19	0,16	4	0,35	0	0,00
2003	1	0,04	15	0,20	38	0,31	6	0,52	4	0,40
2004	0	0,00	18	0,24	17	0,14	5	0,43	4	0,40
2005	1	0,04	24	0,32	31	0,25	5	0,42	5	0,50
2006	1	0,04	23	0,30	27	0,21	7	0,59	9	0,91
2007	2	0,09	22	0,29	29	0,23	11	0,92	9	0,90
2008	1	0,04	21	0,27	31	0,24	14	1,16	2	0,20
2009	5	0,21	21	0,27	34	0,26	12	0,98	4	0,39
2010	5	0,21	19	0,24	22	0,17	5	0,40	10	0,96
2011	3	0,13	21	0,26	20	0,15	12	0,96	9	0,85
2012	4	0,17	25	0,31	23	0,17	5	0,39	8	0,74

Année	Alberta		Colombie-Britannique		Territoires		Canada	
	nombre	taux ¹	nombre	taux ¹	nombre	taux ¹	nombre	taux ¹
2002	9	0,29	7	0,17	0	0,00	46	0,15
2003	8	0,25	12	0,29	0	0,00	84	0,27
2004	14	0,43	16	0,39	0	0,00	74	0,23
2005	23	0,69	16	0,38	0	0,00	105	0,33
2006	22	0,64	13	0,31	0	0,00	102	0,31
2007	20	0,57	24	0,56	1	0,93	118	0,36
2008 ^r	35	0,97	33	0,75	0	0,00	137	0,41
2009	13	0,35	35	0,78	0	0,00	124	0,37
2010	11	0,30	23	0,51	0	0,00	95	0,28
2011	16	0,42	14	0,31	0	0,00	95	0,28
2012	11	0,28	19	0,41	0	0,00	95	0,27

^r révisé

1. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants à partir des estimations révisées de la population au 1^{er} juillet fournies par la Division de la démographie de Statistique Canada.

Note : Un homicide est classé comme étant attribuable à un gang lorsque l'auteur présumé ou la victime de l'homicide était un membre ou possiblement un membre d'un groupe du crime organisé ou d'un gang de rue, ou était associé d'une façon ou d'une autre à un groupe du crime organisé ou à un gang de rue, et que l'homicide a été commis en raison de cette association. Avant 2005, on demandait à la police si l'homicide était attribuable à un gang ou non. À compter de 2005, on a modifié la question de façon à permettre à la police de préciser si l'homicide était : (a) attribuable à un gang ou (b) soupçonné d'être attribuable à un gang. De ce fait, il se peut que les chiffres antérieurs à 2005 soient sous-estimés parce que les affaires soupçonnées d'être attribuables à des gangs en ont été exclues.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

Tableau 8
Homicides attribuables à des gangs, certaines régions métropolitaines de recensement, 2012

Région métropolitaine de recensement ¹	Homicides attribuables à des gangs					
	2012			Moyenne de 2002 à 2011		
	nombre	taux ²	pourcentage de tous les homicides ³	nombre moyen	taux moyen annuel ²	pourcentage de tous les homicides ³
Saskatoon	5	1,73	100,0	2	0,71	23,7
Thunder Bay	2	1,66	33,3	0	0,24	13,6
Regina	2	0,87	28,6	2	0,72	21,7
Halifax	3	0,73	27,3	1	0,28	14,5
Saint John	1	0,68	50,0	0	0,00	0,0
Vancouver	16	0,65	44,4	13	0,56	26,5
Winnipeg	5	0,62	17,2	6	0,79	23,4
Abbotsford–Mission	1	0,56	25,0	2	1,02	38,6
Montréal	18	0,45	41,9	14	0,38	29,5
Calgary	4	0,30	22,2	5	0,40	22,5
Québec	2	0,26	33,3	0	0,05	9,8
Toronto	15	0,25	23,1	21	0,39	24,6
Edmonton	3	0,24	10,3	9	0,84	29,6
Ottawa ⁴	2	0,21	33,3	1	0,16	12,5
London	1	0,20	12,5	0	0,04	3,2
Kitchener–Cambridge– Waterloo	1	0,19	25,0	0	0,06	6,8
Total des RMR	81	0,33	25,6	79	0,36	22,3
Total pour les régions autres que les RMR	14	0,13	7,7	19	0,18	9,6
Canada	95	0,27	19,0	98	0,30	17,8

1. Une région métropolitaine de recensement (RMR) est composée d'une ou de plusieurs municipalités voisines qui sont situées autour d'un grand noyau urbain. Une RMR doit compter au moins 100 000 habitants, dont au moins 50 000 vivent dans le noyau urbain. Pour faire partie de la RMR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées à la région urbaine centrale, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement. Une RMR est normalement desservie par plus d'un service de police.

2. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants à partir des estimations révisées de la population au 1^{er} juillet fournies par la Division de la démographie de Statistique Canada.

3. Les homicides pour lesquels l'information concernant les activités de gang était inconnue ont été exclus du calcul des pourcentages.

4. Ottawa représente la partie de la RMR d'Ottawa–Gatineau située en Ontario.

Note : Un homicide est classé comme étant attribuable à un gang lorsque l'auteur présumé ou la victime de l'homicide était un membre ou possiblement un membre d'un groupe du crime organisé ou d'un gang de rue, ou était associé d'une façon ou d'une autre à un groupe du crime organisé ou à un gang de rue, et que l'homicide a été commis en raison de cette association. Avant 2005, on demandait à la police si l'homicide était attribuable à un gang ou non. À compter de 2005, on a modifié la question de façon à permettre à la police de préciser si l'homicide était : (a) attribuable à un gang ou (b) soupçonné d'être attribuable à un gang. De ce fait, il se peut que les chiffres antérieurs à 2005 soient sous-estimés parce que les affaires soupçonnées d'être attribuables à des gangs en ont été exclues.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

Tableau 9
Homicides selon le lien de l'auteur présumé avec la victime, Canada, 2011 et 2012

Type de lien ¹ (auteur présumé)	2012		2011 ^r		Moyenne de 2002 à 2011	
	nombre de victimes	pourcentage ²	nombre de victimes	pourcentage ²	nombre de victimes	pourcentage ²
Lien de parenté	143	35,2	145	32,5	154	34,0
Relation conjugale	62	15,3	66	14,8	71	15,8
Conjoint ou conjointe en droit	27	6,7	23	5,2	25	5,6
Conjoint ou conjointe de fait	20	4,9	29	6,5	29	6,4
Conjoint ou conjointe en droit séparé ou divorcé	11	2,7	9	2,0	12	2,6
Conjoint ou conjointe de fait séparé ³	2	0,5	3	0,7	7	1,5
Conjoint ou conjointe de même sexe ⁴	2	0,5	2	0,4	1	0,2
Autre lien de parenté	81	20,0	79	17,7	82	18,2
Père ou mère ⁵	26	6,4	27	6,1	29	6,4
Fils ou fille ⁵	28	6,9	23	5,2	21	4,6
Frère ou sœur	7	1,7	13	2,9	10	2,3
Membre de la famille élargie ⁶	20	4,9	16	3,6	23	5,0
Connaissance	178	43,8	213	47,8	175	38,8
Ami ou amie proche	44	10,8	33	7,4	32	7,1
Partenaire intime ⁷	20	4,9	23	5,2	20	4,4
Voisin ou voisine	11	2,7	22	4,9	13	2,8
Symbole d'autorité	0	0,0	7	1,6	2	0,5
Relation d'affaires (légitime)	10	2,5	10	2,2	8	1,7
Simple connaissance	93	22,9	118	26,5	101	22,3
Relation criminelle ⁸	20	4,9	19	4,3	49	10,9
Étranger	65	16,0	69	15,5	74	16,3
Lien inconnu	5	...	9	...	4	...
Total des homicides résolus⁹	411	100,0	455	100,0	456	100,0
Homicides non résolus	132	...	143	...	143	...
Total des homicides	543	...	598	...	599	...

... n'ayant pas lieu de figurer
r révisé

1. Comprend les homicides dont l'auteur présumé était connu. Dans les affaires où il y avait plus d'un auteur présumé, seul le lien le plus proche avec la victime a été consigné.

2. Les homicides résolus pour lesquels le type de lien entre l'auteur présumé et la victime était inconnu ont été exclus du calcul des pourcentages.

3. La catégorie « conjoint ou conjointe de fait séparé » a été ajoutée à l'Enquête sur les homicides en 2005. Par conséquent, les nombres et pourcentages moyens ont été calculés pour la période allant de 2005 à 2011.

4. Comprend les conjoints et les conjointes de même sexe actuels et anciens.

5. Comprend les liens biologiques, par adoption, par alliance et de famille d'accueil.

6. Comprend les neveux, les nièces, les petits-enfants, les oncles, les tantes, les cousins, les cousines, les parents par alliance, etc., liés par le sang, le mariage (y compris l'union de fait) ou l'adoption.

7. Comprend les partenaires amoureux, les partenaires amoureux de même sexe et les autres partenaires intimes, actuels et anciens.

8. Comprend notamment les travailleurs du sexe, les trafiquants de drogues et leurs clients, les usuriers et les membres de gangs. Dans les affaires où plus d'un lien s'applique (p. ex. relation criminelle et ami proche), on demande à la police de déclarer le lien principal.

9. Comprend les homicides dont l'auteur présumé était connu.

Note : En raison de l'arrondissement, la somme des moyennes peut ne pas correspondre au total. En raison de l'arrondissement, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre à 100. Les estimations pour les années antérieures à 2012 peuvent être différentes des chiffres déjà publiés en raison de la mise à jour régulière des fichiers de données pour tenir compte des nouveaux renseignements reçus.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

Tableau 10
Jeunes auteurs présumés d'homicide (12 à 17 ans), Canada, 2002 à 2012

Année	Sexe masculin		Sexe féminin		Total		Jeunes en pourcentage de tous les auteurs présumés ²
	nombre	taux ¹	nombre	taux ¹	nombre	taux ¹	
2002	33	2,54	9	0,73	42	1,66	7,7
2003	52	3,96	10	0,80	62	2,43	11,3
2004	39	2,95	5	0,40	44	1,70	7,4
2005	62	4,64	10	0,79	72	2,76	10,9
2006	73	5,43	12	0,94	85	3,24	14,7
2007	67	5,00	8	0,63	75	2,87	13,7
2008	51	3,86	4	0,32	55	2,13	10,5
2009	73	5,63	6	0,48	79	3,12	14,2
2010	51	4,01	5	0,41	56	2,25	10,3
2011	40	3,20	6	0,50	46	1,89	8,3
2012	33	2,68	1	0,09	34	1,42	7,0

1. Les taux sont calculés pour 100 000 jeunes (12 à 17 ans) à partir des estimations révisées de la population au 1^{er} juillet fournies par la Division de la démographie de Statistique Canada.

2. Les homicides pour lesquels l'âge de l'auteur présumé était inconnu ont été exclus du calcul des pourcentages.

Note : Les chiffres du présent tableau peuvent différer des chiffres du Programme de déclaration uniforme de la criminalité, dont les comptes des jeunes comprennent les jeunes de moins de 12 ans. Les estimations pour les années antérieures à 2012 peuvent être différentes des chiffres déjà publiés en raison de la mise à jour régulière des fichiers de données pour tenir compte des nouveaux renseignements reçus.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.